



Assemblée Générale

23 au 27 novembre 1987

56^e session

NICE



SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE



Acropolis, le palais des congrès de Nice, où se sont déroulés les travaux de l'Assemblée générale.

La 56^e session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol s'est tenue du 23 au 27 novembre 1987 à Nice (France).

Les travaux se sont déroulés à l'Acropolis, palais des congrès de la ville, sous la présidence de M. John Simpson, président de l'Organisation. Ont participé à cette session les délégués de 117 pays membres, le secrétaire général et quelques-uns de ses collaborateurs, ainsi que les représentants de 8 organismes internationaux observateurs. La séance inaugurale a été honorée de la présence de M. Charles Pasqua, ministre français de l'Intérieur, et de M. Jean-Claude Rouillot, maire adjoint de Nice.

La séance a été ouverte par M. Raymond Kendall, secrétaire général, qui a ensuite passé la parole à M. John Simpson. Celui-ci s'est adressé à l'Assemblée en ces termes :

« Je voudrais, à l'occasion de cette 56^e session de l'Assemblée générale, souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues à chacun des délégués, ainsi qu'à nos hôtes. Nous avons une fois

encore l'honneur de nous rassembler en amis et en collègues afin de poursuivre notre but unique : renforcer les liens qui nous unissent en tant que communauté professionnelle.

« Mais, avant d'ouvrir nos travaux, je tiens à féliciter chacun d'entre vous pour les nombreux résultats obtenus au cours de cette année qui s'achève.

« Comme il est habituel dans cette profession, une petite partie seulement de nos efforts réussit à mobiliser l'attention et l'intérêt de la presse et du public. Et pourtant, les tâches de police quotidiennes, accomplies avec conscience et discrétion par les membres d'Interpol, sont tout aussi importantes ; mais elles ne nous apportent pas la reconnaissance du public. Ce sont sans doute ces petites réalisations quotidiennes qui reflètent le mieux les succès que nous avons remportés en tant qu'organisation internationale.

« Cependant, nous avons encore devant nous d'importants problèmes, et je souhaite attirer votre attention sur eux, car je crois que c'est de leur solution que dépend la réussite durable de notre organisation. Ce sont, pour la plupart, des problèmes pratiques ayant des solutions pratiques.

« L'une de nos préoccupations majeures, aujourd'hui, est sans nul doute la nécessité de moderniser la totalité de notre système de télécommunications. Il est tout simplement impossible qu'Interpol réussisse dans le rôle qu'il s'est donné si nous ne pouvons pas au moins concurrencer, sur le plan technologique, les malfaiteurs du monde entier, et, ce qui serait mieux encore, les devancer en permanence.

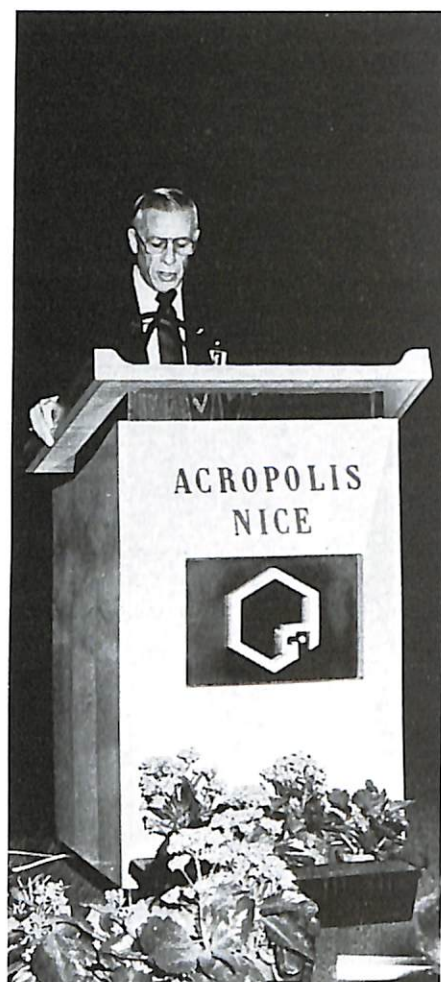
« Nous devons avoir les moyens de communiquer immédiatement et efficacement dans le monde entier. Je crois que la solution de ce problème doit constituer l'un des objectifs prioritaires de cette session de l'Assemblée générale, ainsi que de celles des années à venir, jusqu'à ce que nos stations

régionales soient en mesure de fournir aux Etats membres le réseau de télécommunications diversifié et sophistiqué nécessaire dans le monde d'aujourd'hui.

« Quelques pays membres sont déjà très engagés sur cette voie de la modernisation et ils doivent constituer pour le reste d'entre nous les phares nous montrant la route à suivre. Les efforts du Japon pour améliorer les télécommunications pour la totalité de l'Asie et ceux entrepris dans les Caraïbes sont deux exemples de tout premier plan. Il faut louer vivement ces deux régions pour leur prévoyance et leur souci de l'avenir de l'Organisation. Les Japonais sont en train de moderniser et d'améliorer leur station régionale, et, dans la région Caraïbes-Amérique centrale, les pays membres envisagent d'aller plus loin encore avec leur nouveau système de télécommunications et d'y adjoindre un système automatisé de traitement des données. Interpol sera ainsi, pour la première fois dans la région Caraïbes-Amérique centrale, en mesure de « suivre » automatiquement les affaires et, le cas échéant, de diffuser instantanément des informations. Je peux vous assurer que cela aura un impact sur les activités criminelles dans une région aussi stratégique.

« Les progrès que nous avons réalisés à ce jour pour doter notre système de télécommunications de moyens de cryptographie sont l'un des corollaires de ce processus. Je suis infiniment satisfait des réalisations de ce programme. Toutes les stations régionales sont maintenant dotées de moyens de cryptographie, ainsi que la plupart des B.C.N. européens. Quant à ceux des pays membres qui ont encore à franchir ce pas, je les encourage vivement à le faire aussi. C'est un procédé peu coûteux, dont les bénéfices sont très supérieurs à son coût modeste, et ce pour deux raisons :

« Bien entendu, la première de ces raisons est l'importance, du point de vue pratique, de la protection des données. La seconde, tout aussi impor-



M. John Simpson, président de l'O.I.P.C.-Interpol, prononçant le discours inaugural.

tante, est la crédibilité qu'apporte cette sécurité à Interpol en tant qu'organisme international. La vérité est que, dans le passé, ce manque de sécurité dans les communications a diminué notre crédibilité. Maintenant que nous sommes parvenus à une sécurité « presque » universelle, je crois que notre crédibilité s'est accrue dans une proportion directe.

« Le troisième problème, qui est un sujet de préoccupation important pour notre avenir, est la situation présente d'un grand nombre de nos Bureaux centraux nationaux. Dans bien des endroits du monde, les Bureaux centraux nationaux sont largement inadéquats, les effectifs et les moyens pour

effectuer le travail quotidien faisant cruellement défaut. Cela également nuit à la crédibilité de l'Organisation toute entière. Par des programmes tels que la mise en place du nouveau système d'autocommutation des messages, nous avons considérablement avancé dans la voie de la modernisation du Secrétariat général et de la station centrale ; mais nous ne pouvons pas améliorer l'image de marque de l'ensemble de l'Organisation ou la façon dont elle est perçue sans faire la même chose pour chacun de ses éléments. Un proverbe dit qu'une chaîne n'est pas plus solide que le plus faible de ses maillons. C'est une vérité qui s'applique aussi à des organisations comme la nôtre. Les Bureaux centraux nationaux doivent tous être modernisés et amenés à des niveaux analogues afin de fonctionner avec la même efficacité pour le bénéfice de tous.

« Il nous faut pour cela l'appui et l'aide de nos collègues de la communauté policière du monde entier — et je souhaite que les fonctionnaires présents avec nous cette semaine soient les premiers à apporter ce soutien si nécessaire.

« Le dernier point que je voudrais soulever ici concerne l'ensemble de la communauté policière. L'un des principaux problèmes existant aujourd'hui en matière de police est celui des pertes de moyens dues au « double emploi » dans les diverses organisations.

« Nous sommes en train de gaspiller, à grande échelle, des ressources à la fois financières et humaines en créant le double emploi des programmes et des technologies ; on en trouve un exemple dans de coûteux systèmes de télécommunications. Nous devons accentuer nos efforts de coordination des programmes et des activités ; ainsi nous pourrions préserver nos moyens. Assurément, aucun service de police n'a aujourd'hui des ressources telles qu'il puisse se permettre de les gaspiller.

« Un petit nombre de régions se sont déjà attelées à ce problème. Là

encore, les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale nous fournissent un exemple de pays qui ont uni leurs efforts pour construire des systèmes et échanger des données, et mettre ainsi au point une stratégie unifiée de lutte contre la criminalité.

« Je voudrais réaffirmer qu'Interpol est, en tant qu'organisme international, la seule entité créée pour remplir ce rôle vital auprès de la communauté policière mondiale.

« Nous pouvons et devons travailler sans relâche à éliminer les doubles emplois existant dans ce domaine et à mettre sur pied une action unifiée contre la criminalité.

« Je demande à chacun de vous (comme je l'ai souvent fait par le passé) de jouer dans votre pays et sa



M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur français, à la tribune, prononçant son allocution de bienvenue.

zone d'influence géographique le rôle d'avocats et d'émissaires pour nous aider à atteindre nos buts. Comme je l'ai dit au début de cette allocution, il n'est aucun des problèmes auxquels nous sommes confrontés qui n'ait de solutions pratiques. J'ai l'entière conviction que nous pouvons les résoudre, et qu'avec encore un peu plus de détermination nous y réussirons.

« Puisse cette 56^e assemblée générale s'ouvrir en témoignant de notre dévouement à cette tâche, et s'achever sur des résultats qui permettent de garantir le succès de notre action future.

« A propos de succès, j'ai le grand plaisir de vous présenter un homme à qui les succès n'ont pas manqué, et notamment dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons l'honneur d'avoir avec nous aujourd'hui le ministre de l'Intérieur de la France, Monsieur Charles Pasqua (applaudissements) qui souhaite vous adresser quelques mots. Sa présence aujourd'hui illustre clairement l'importance que le gouvernement français attache à la présence d'Interpol sur son territoire, et je le prie de bien vouloir remercier de notre part les autorités françaises pour l'aide qu'elles n'ont cessé d'accorder à notre Secrétariat général tout au long de l'année.

« C'est pour moi un honneur et un privilège de présenter Monsieur Charles Pasqua, ministre français de l'Intérieur. »

M. Pasqua s'est adressé à son tour à l'Assemblée :

« Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs les délégués,

« C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi d'avoir été convié à participer à cette séance inaugurale de la 56^e session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol.

« Au nom du gouvernement de mon pays, je vous souhaite la bienvenue sur le territoire français.

« Ma présence aujourd'hui parmi vous symbolise l'importance particulière que la France a toujours attachée à Interpol, notamment depuis que les pays membres de la Commission internationale de police criminelle lui ont fait l'honneur, en 1946, de choisir Paris pour y implanter son siège.

« Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de la Seine, mais la participation française, sous toutes ses formes, au développement de cette organisation internationale ne s'est jamais démentie.

« Les objectifs de l'O.I.P.C.-Interpol sont en effet de ceux qui méritent le respect, les encouragements et le soutien unanimes, puisqu'il s'agit de combattre, dans les formes de droit et dans le respect des souverainetés nationales, la criminalité internationale. Le nombre d'Etats membres dont peut s'enorgueillir Interpol prouve, si besoin était, son universalité et son efficacité.

« Les points de l'ordre du jour de la présente session attestent la gravité et la complexité des problèmes qu'Interpol doit résoudre pour se doter de moyens qui lui permettent d'accomplir sa mission de service public international.

« Je ne doute pas que, tous ensemble, nous parviendrons à mériter la confiance que nos citoyens placent en nous pour les protéger contre les trafiquants de drogue, les terroristes et autres malfaiteurs internationaux.

« En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, vous savez quelle importance elle revêt pour la France.

« En 1984, à Luxembourg, votre Assemblée générale a adopté deux résolutions très significatives, qui démontrent le rôle que l'O.I.P.C.-Interpol entend jouer dans ce domaine.

« Quant à la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, la place prépondérante tenue par votre organisation dans la communauté internationale n'est que la juste récompense des



La tribune officielle pendant la séance solennelle d'ouverture. De gauche à droite : M. Simpson, président de l'Organisation, debout. M. Babovic, vice-président, M. Pasqua, ministre de l'Intérieur français, M. Kendall, secrétaire général, M. Rouillot, maire adjoint de Nice, M. Zhu En Tao, délégué auprès du Comité exécutif, et M. El Menady, vice-président.

efforts déployés par votre organisation depuis très longtemps.

« Il est réconfortant de constater qu'une organisation à vocation uni-

verselle comme la vôtre est parvenue à trouver un consensus lorsqu'il s'agit de la sauvegarde des intérêts vitaux de nos populations.

« En ce qui concerne la France, sachez que nous ne ménageons pas notre peine, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale. A cet égard, nous essaierons de continuer à aider de notre mieux Interpol, afin que cette organisation puisse traverser la période délicate qui s'ouvre sans trop de difficultés. Les prochains mois verront notamment la construction de

votre nouveau siège et le transfert du Secrétariat général à Lyon, ces opérations devant être menées à terme sans que la continuité de la coopération quotidienne en soit affectée.

« Avant de vous retrouver dans quelques minutes à la réception organisée en votre honneur par le gouvernement français, je vous souhaite, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs, un excellent séjour dans cette magnifique contrée et beaucoup de succès dans les travaux que vous allez mener. »

ADHESION DE NOUVEAUX PAYS

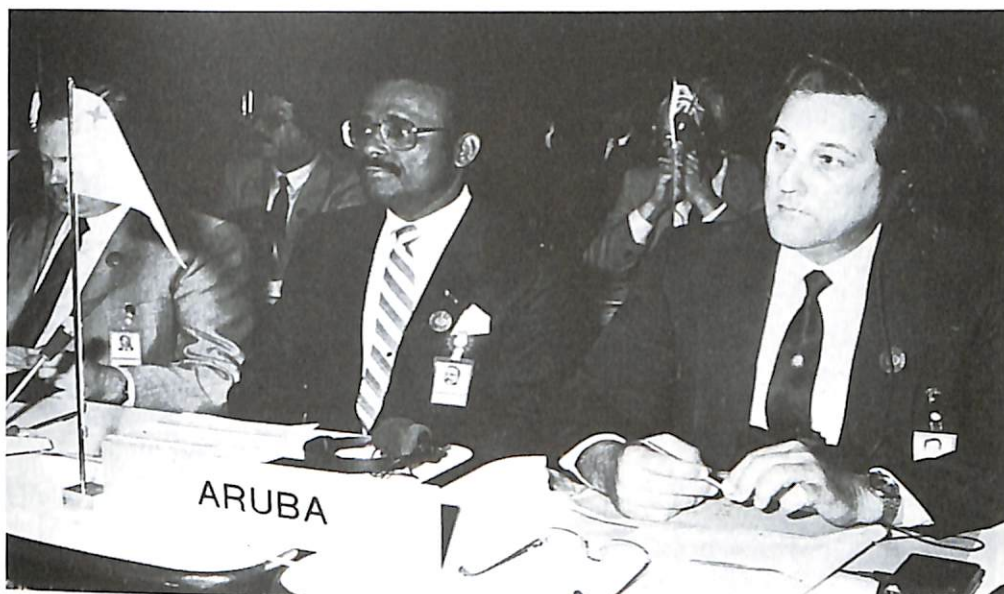
Quatre nouveaux pays — Andorre, Aruba, Belize et Saint Kitts and Nevis — avaient formulé cette année des demandes d'adhésion à l'O.I.P.C.-Interpol. L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur ces candidatures, se déclare favorable. Les délégués de l'Andorre, d'Aruba, et de Belize, présents, remercient les

délégations de leur vote et prennent l'engagement de coopérer de leur mieux à la lutte contre la criminalité internationale dans le cadre de l'O.I.P.C.

L'O.I.C.P.-Interpol compte désormais 146 membres.

Le délégué de l'Andorre





La délégation d'Aruba



Le délégué de Belize

RAPPORT D'ACTIVITE

Le secrétaire général rappelle les événements marquants pour l'Organisation qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale à Belgrade (55^e session, octobre 1986). Il commente le Rapport d'activité dont le résumé figure ci-après.

Marche générale de l'Organisation

Plusieurs changements importants sont intervenus dans les structures du Secrétariat général.

Au sein du cabinet du secrétaire général a été créé un service de relations publiques chargé d'assurer la promotion de l'image de l'Organisation.

Le jour même de l'attentat qui a endommagé l'immeuble du Secrétariat général, le 16 mai 1986, était mise en place une unité spéciale, chargée initialement de mettre sur pied les programmes de restauration du bâtiment. Elle procède désormais à toute étude

d'intérêt général, sous l'autorité directe du secrétaire général.

A la suite d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale à Washington en octobre 1985, le Secrétariat européen a été mis en place en 1986. Il a participé depuis à de nombreuses réunions et, en particulier, à la conférence régionale européenne de Wiesbaden (R.F.A.) et aux sessions du Comité technique pour la coopération en Europe.

L'instauration prochaine, à partir d'une proposition du Secrétariat européen, d'un réseau d'officiers de liaison européens devrait lui permettre d'accroître son efficacité dans la coopération quotidienne en Europe.

Certaines recommandations du bureau « Organisation et développement » ont été mises en œuvre ; ainsi la création d'une Division des supports techniques, regroupant les services informatiques et le service des télécommunications (détachés de la Division administrative), la sous-division « Documentation criminelle » nouvellement créée et qui regroupe les servi-

ces des notices internationales, des archives et de la dactyloscopie. En outre, la Division administrative a été profondément remaniée en fonction de la future organisation dans le nouveau siège, à Lyon.

D'autres propositions concernant l'organisation interne et la normalisation des formulaires font actuellement l'objet d'un examen approfondi.

La progression de l'opération « Nouveau bâtiment » (construction et transfert du siège à Lyon) s'effectue suivant l'échéancier prévu et sans problème majeur au plan technique.

Le Comité exécutif s'est réuni à trois reprises en 1987 : une première fois en février, une deuxième fois à la mi-juillet et une dernière fois juste avant la présente session de l'Assemblée générale.

Trois conférences régionales se sont tenues depuis la dernière session de l'Assemblée : la conférence régionale américaine à Panama en avril 1987 ; la conférence régionale européenne à Wiesbaden (R.F.A.) en mai 1987 ; et

la conférence régionale asiatique à Tokyo (Japon) en juillet 1987.

La 7^e conférence internationale sur le faux monnayage s'est tenue à Lyon (France) en juin 1987, en présence de 450 participants représentant 75 Etats et 43 observateurs (organisations internationales et entreprises privées).

Entraide technique

Vingt-deux bourses ont été attribuées pour le cycle de formation des fonctionnaires de B.C.N. en langues espagnole et française qui a eu lieu en novembre 1986.

Trente bourses ont été attribuées pour le cycle de formation en langues anglaise et arabe qui a eu lieu en octobre 1987.

Affaires criminelles internationales

La lutte contre la criminalité internationale est toujours la raison d'être de l'Organisation et constitue la préoccupation majeure des Bureaux centraux nationaux et du Secrétariat général.

• Activités des Bureaux centraux nationaux

Vingt-trois B.C.N. ont transmis leur rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1986.

Vingt-et-un B.C.N. ont indiqué que 645 arrestations pré-extraditionnelles ont eu lieu sur leur territoire à la demande d'un pays étranger, et vingt B.C.N. ont également signalé que 823 arrestations pré-extraditionnelles ont eu lieu à leur demande dans un pays étranger.

Pour ce qui est des demandes d'identification des individus, il y en a eu 33 646 envoyées par les 22 pays qui ont répondu à cette rubrique du questionnaire.



La délégation de Monaco

Il y a eu également 766 missions à l'étranger effectuées par les fonctionnaires des 20 pays qui ont complété cette partie du rapport d'activité.

• Activités du Secrétariat général

Au Secrétariat général, c'est la Division de police qui coordonne la coopération en matière de lutte contre la criminalité internationale. Cette division comporte trois sous-divisions (chargées respectivement de la criminalité générale, y compris le terrorisme international, de la criminalité économique et financière, et de la criminalité liée aux drogues), et un groupe directement rattaché au chef de division : le groupe « FOPAC - criminalité organisée », maintenant séparé de la sous-division « Criminalité économique et financière » et chargé d'étudier la participation des organisations criminelles aux divers types de criminalité. Ce groupe, conformément aux recommandations du bureau « Organisation et développement », deviendra un service d'étude de la criminalité.

Le service de la documentation criminelle, érigé en sous-division de la Division de police en juin 1986, est maintenant rattaché à la Division des supports techniques, nouvellement créée.

La sous-division de la criminalité générale a participé à une dizaine de conférences et réunions organisées par d'autres organisations internationales.

Elle a, par ailleurs, organisé quatre réunions de travail au Secrétariat général.

Les nouveaux formulaires adoptés par l'Assemblée générale en 1986, à Belgrade, et relatifs aux notices internationales, ont été communiqués aux B.C.N. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 1987.

A la suite d'une résolution adoptée à Belgrade en 1986, le groupe C, chargé des délits contre les biens, a élaboré un ensemble de formulaires portant sur le trafic et la saisie d'armes et d'explosifs. La mise à jour des brochures précédemment éditées sur l'identification d'armes, de munitions et d'explosifs se poursuit.

Au mois de février 1987, la 4^e réunion du Comité de normalisation et de documentation créé pour étudier les applications de l'informatique aux biens culturels volés s'est tenue à Saint-Cloud.

Concernant la publication annuelle « Les 12 œuvres d'art les plus recherchées », le format et la présentation

ont été modifiés : il y aura deux éditions de six œuvres par an, avec le nouveau titre « Les œuvres d'art les plus recherchées », qui pourront être affichées dans les commissariats, les musées, etc.

Le fichier des descriptions de plaques d'immatriculation des véhicules fera l'objet d'une mise à jour. A cet effet, une lettre circulaire sera envoyée aux B.C.N. en vue d'obtenir des renseignements à jour.

Une autre lettre circulaire sera éditée, qui regroupera des informations sur les malfaiteurs internationaux impliqués dans des affaires de trafic et de vols de véhicules, dont le Secrétariat général a eu connaissance ces dernières années.

S'agissant des infractions contre les personnes, le groupe D a réalisé une étude statistique des cas de déroutements ou tentatives de déroutement d'avions pour les années 1980-1985, établie sur la base des formulaires CRIGEN/AVIA communiqués par les pays membres. La prochaine étude fera partie d'un bulletin annuel dont la première édition est prévue pour le début de 1988.

Une réunion sur la piraterie maritime a été organisée pour la première fois en janvier 1987, à Saint-Cloud.

Les B.C.N. ont reçu la 10^e étude publiée par le groupe D sur les prises d'otages et les enlèvements de personnes en vue d'extorsion, réalisée sur la base des formulaires CRIGEN/OT. Le Secrétariat général ne reçoit pas assez d'informations dans ce domaine.

En ce qui concerne les vols à main armée et les vols avec violence en général, les affaires signalées au Secrétariat général proviennent toujours des pays européens et, en nombre très réduit, d'Amérique. Il en va de même pour les extorsions.

Le groupe D a procédé à l'élaboration d'une liste de pays ayant des équipes d'identification des victimes de catastrophes.

La sous-division des affaires économiques et financières se compose de trois groupes.

Le groupe E s'occupe des activités frauduleuses et des infractions économiques, en incluant également l'altération frauduleuse de documents d'identité.

Le 1^{er} colloque européen sur les activités frauduleuses et la criminalité économique s'est tenu au Secrétariat général en mars 1987.

La délégation de l'Ouganda



En 1986, le groupe E a traité 3 751 affaires, contre 3 483 en 1985. La majeure partie des affaires nouvelles est signalée par la région européenne.

Bien que le nombre d'affaires signalées au Secrétariat général soit trop faible pour tirer des conclusions spécifiques sur l'importance de la criminalité économique et financière, on peut toutefois remarquer que les activités frauduleuses internationales ont augmenté à la fois en quantité et en complexité.

Le groupe F, qui s'occupe de la fausse monnaie, a traité 4 759 affaires en 1986, contre 6 492 en 1985. Un nouveau système de comptabilisation des affaires a été introduit en 1986. Son laboratoire spécialisé a continué d'effectuer des expertises de billets contrefaits et de chèques.

Un rapport sur le faux monnayage en 1985 a été adressé aux B.C.N. en mai 1987.

Du 22 au 26 juin 1987 s'est déroulée à Lyon (France) la 7^e conférence internationale sur le faux monnayage, organisée par le Secrétariat général, avec la participation financière des banques émettrices et des participants du secteur privé.

Le groupe « Contrefaçons et falsifications » est chargé de la publication de la revue *Contrefaçons et falsifications*, qui, au 1^{er} janvier 1987, comptait environ 15 000 abonnés.

La revue est publiée en deux volumes : le volume I est consacré aux contrefaçons et falsifications de billets découvertes dans le monde. Il se présente désormais sous le même format que le volume II. La présentation des textes et des pages photos a été modifiée. Les faux billets sont reproduits en couleur, et les défauts principaux sont agrandis. Le volume II est consacré aux billets authentiques en circulation dans le monde. Environ 150 pays collaborent avec le Secrétariat général en ce qui concerne cette publication. Les billets de plusieurs nouveaux pays, ainsi que les chèques de voyage, ont

été ajoutés. La lettre d'information mensuelle a été améliorée. La revue *Contrefaçons et falsifications* est éditée en cinq langues : français, anglais, espagnol, arabe et allemand.

La sous-division des stupéfiants du Secrétariat général fonctionne désormais conformément à la nouvelle structure mise en place en avril 1985. Elle se compose de trois services : le cabinet du chef de la sous-division (auquel est rattaché directement le bureau de liaison de Bangkok) ; le service des opérations et le service d'exploitation des renseignements.

La délégation du Brésil



Au 15 mai 1987, son effectif était de 31 personnes, dont un personnel de police provenant de 19 Etats.

Elle bénéficie en outre des services d'un officier de liaison à temps partiel pour les Caraïbes.

Une rotation importante du personnel et les vacances de postes qui en résultent généralement contrarient quelque peu le rendement global de la sous-division actuellement.

Au cours de l'année 1986, cette sous-division a néanmoins traité 51 778 affaires, contre 43 373 en 1985. Pour la même période de référence, quelque 12 000 synthèses d'affaires (saisies de drogues) ont été traitées par le système SIS (système

informatisé de renseignements stratégiques sur les drogues). Grâce à ce système, depuis le début 1985 est publié un bulletin mensuel de statistiques (bulletin SAM).

En 1986, 52 messages hebdomadaires sur les drogues ont été diffusés à tous les pays membres de l'Organisation. Le personnel de la sous-division des stupéfiants a participé activement à un total de 70 réunions, conférences, séminaires de formation, etc., dans le monde entier. Vingt-et-une de ces réunions étaient organisées par la sous-division des stupéfiants du Secrétariat général.

Durant la même année, les officiers de liaison de la sous-division ont effectué au total 38 missions dans 72 pays membres d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Europe, d'Extrême-Orient et du Pacifique, ainsi que du Proche-Orient.

L'œuvre de formation du personnel des services de police nationaux en matière de lutte contre le trafic des drogues, entreprise pour la première fois en 1985, a pu être poursuivie en 1986 avec la mise en place d'un important programme destiné aux pays membres africains. Ce programme, qui bénéficie de l'appui financier du Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues, a permis de donner une formation à 115 policiers

de 34 pays africains au cours de deux stages : l'un à Nairobi (Kenya) en septembre 1986 et l'autre à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 1987.

Enfin, la sous-division a continué, comme par le passé, à développer la coopération et la coordination des activités avec d'autres organismes internationaux concernés par les multiples aspects du problème du trafic international de drogue. Tout au long de l'année, elle a maintenu des contacts étroits et réguliers avec le Conseil de coopération douanière et les principaux organismes spécialisés des Nations unies.



La création du groupe FOPAC (Fonds provenant d'activités criminelles) en 1984 a constitué un premier pas vers la mise en place du plan global de réorganisation du Secrétariat général. Ce groupe dorénavant nommé « FOPAC - criminalité organisée » est le précurseur du service d'étude de la criminalité du Secrétariat général, structure qui sera chargée de communiquer au chef de la Division de police les caractéristiques et l'évolution de la criminalité, constatées ou prévues, afin que ce dernier puisse définir la politique et les objectifs de la Division de police.

Le groupe a procédé à une nouvelle mise à jour de l'Encyclopédie des avoirs financiers, qui a été diffusée aux Etats membres. Cette publication contient désormais les réponses de 68 Etats membres et reproduit deux lois types élaborées lors de réunions du groupe de travail FOPAC organisées sous l'égide de l'O.I.P.C. Le groupe continue à collaborer étroitement avec le Conseil de coopération douanière à Bruxelles, notamment en participant aux travaux d'un groupe d'experts sur la mise au point de programmes de formation. Il a participé aux deux cycles de formation de Nairobi et d'Abidjan évoqués plus haut.

La 5^e réunion du groupe de travail FOPAC a eu lieu à Panama le 7 avril 1987.

Les activités de la Division « Etudes — Documentation générale — R.I.P.C. » du Secrétariat général sont les suivantes : rédaction de documents et de rapports relatifs à des questions concernant la police et les activités d'Interpol ; organisation de réunions ainsi que représentation de l'O.I.P.C. lors de réunions tenues par d'autres institutions ; participation, par consultation et rédaction, aux travaux menés dans d'autres secteurs du Secrétariat général ; gestion et exploitation de la documentation générale (bibliothèque) et traitement des demandes de documentation ; édition de la *Revue internationale de police criminelle* et gestion de la diffusion de cette publication.

Cette division a organisé, au siège de l'Organisation : le 6^e colloque sur l'informatique dans la police (novembre 1986) ; le 8^e colloque de police scientifique (décembre 1986) et les 3^e, 4^e et 5^e réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C. (décembre 1986, mars et juin 1987). Elle a également représenté le Secrétariat général à diverses réunions, conférences ou colloques internationaux.

En outre, le chef de la division agit comme conseiller juridique de l'Organisation.

De nombreux rapports et documents ont été rédigés, et des travaux statistiques et bibliographiques ont été effectués.

La division collabore avec d'autres services du Secrétariat général pour l'examen de nombreuses questions juridiques et techniques.

La bibliothèque du Secrétariat général fait partie du service de la

documentation générale. C'est une bibliothèque spécialisée dans les domaines intéressant la police et l'Organisation (techniques, pratiques et sciences policières, droit, criminologie, etc.). Entre le 1^{er} mai 1986 et le 1^{er} mai 1987, 282 demandes écrites de documentation, émanant de services de police ou de chercheurs de 60 pays ont été traitées. S'y sont ajoutées une centaine de demandes formulées par différents services du Secrétariat général et par des visiteurs habilités.

La *Revue internationale de police criminelle*, à la suite de la réforme adoptée par le Comité exécutif en juin 1986, paraît selon une nouvelle formule depuis son premier numéro de 1987. Les B.C.N. ont été informés en détail du contenu de cette réforme.

La revue ne publie pratiquement plus que des textes inédits. Davantage de textes portent sur la coopération policière internationale. Des progrès considérables ont été constatés dans la collaboration des B.C.N.

Sans retard significatif, les éditions française et anglaise continuent d'être confectionnées au Secrétariat général, et celle en langue espagnole à Madrid

avec le concours toujours efficace de la police espagnole.

Les éditions arabes de 1985 et de 1986 sont en cours de réalisation avec l'assistance du B.C.N. Tunis. Le premier numéro de 1987, en raison de son caractère particulier (entièrement consacré aux drogues) a été d'ores et déjà diffusé. Le Comité exécutif a adressé ses remerciements au B.C.N. Tunis pour sa coopération particulière.

Supports techniques

Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général a été créée le 9 mars 1987 une Division IV (Supports techniques), qui comprend :

- La sous-division des télécommunications. Précédemment rattachée à la Division administrative et réorganisée à la date du 1^{er} juillet 1987, elle comprend deux parties distinctes : une partie « Exploitation » qui est chargée d'assurer les communications quotidiennes de l'Organisation, notamment avec l'apport de l'auto-commutateur de messages opérationnel depuis le 1^{er} juillet 1987 ; une

La délégation de la Syrie



partie « Etudes » qui est chargée, en relation avec le Comité permanent sur la technologie de l'information (C.P.T.I.), de l'étude et de la conduite des projets qui permettront à l'Organisation d'avoir des moyens de communication compatibles avec ses besoins.

- La sous-division de documentation criminelle. Précédemment rattachée à la Division de police, elle a été intégrée le 9 mars 1987 à la nouvelle division. Elle comprend notamment :

- Le service des recherches et l'équipe d'épuration des fichiers. Entre le 1^{er} juin 1986 et le 31 mai 1987, 388 000 recherches ont été effectuées, et 27 696 dossiers ont été ouverts. Depuis février 1987, date de lancement du nouveau système d'informatisation des données, il n'est plus créé de fiches individuelles ou de spécialités. Les informations reçues, après avoir été analysées, sont immédiatement informatisées. Les fiches des dossiers non encore informatisées sont conservées jusqu'à l'informatisation complète de la documentation criminelle. En conséquence, les chercheurs de ce service sont tenus actuellement d'effectuer une double recherche : manuelle et informatique. Le service de saisie des données et des notices internationales est chargé de mettre en mémoire les données nominatives et des affaires, d'effectuer les modifications et les annulations, d'établir les notices internationales des personnes recherchées, les notices préventives sur les malfaiteurs ayant des antécédents judiciaires dans plusieurs pays, les notices de recherche dans l'intérêt des familles, les notices d'identification des personnes, et de contrôler, en fait, les autres diffusions (notices sur les objets d'art volés, etc.).

- Le service de dactyloscopie et d'identification. En 1986, 13 220 nouvelles fiches décadactylaires ont été établies. Leur exploitation a



Une partie de la délégation des Etats-Unis d'Amérique

permis la réalisation de 507 identifications qui ont été communiquées aux B.C.N.

- Le service informatique. Il a été amélioré pour offrir un accès à l'information plus ergonomique et plus efficace. L'ensemble du personnel de la Division de police a reçu une formation en vue de l'utilisation de ce système. La conversion de tous les fichiers manuels en fichiers informatiques est un travail de longue haleine. Cependant, toute nouvelle information criminelle de nature internationale reçue au Secrétariat général depuis le mois de février 1987 a été immédiatement saisie dans le système informatique. De même, toute personne ayant fait l'objet d'une notice ou d'une diffusion est répertoriée dans le système.

Moyens d'action

Ces moyens sont regroupés au sein de la Division administrative, qui a été profondément remaniée en fonction de la future organisation dans le nouveau siège, à Lyon.

Production de documents

Une sous-division regroupe l'ensemble des services chargés de dactylographier, de traduire, d'imprimer et d'expédier tous les documents rédigés au Secrétariat général. Ce service a dû faire face à deux handicaps sévères : le premier consistant dans l'accroissement considérable du volume des documents produits par le Secrétariat général ces dernières années ; le second consécutif à l'attentat dont l'Organisation a été victime en 1986 et qui avait totalement détruit une partie des locaux de la sous-division. Le bâtiment a été réaménagé, et, en ce qui concerne le premier problème évoqué, le bureau « Organisation et développement » a proposé en 1987 un certain nombre de mesures qui devraient permettre une rationalisation du travail et une meilleure rentabilité.

Finances et comptabilité

Cette sous-division a été mise en place au début de l'année 1984. Afin de répondre aux exigences budgétaires par programme et d'améliorer le système de contrôle et d'information

qui en découle, un ordinateur a été installé au mois de janvier 1985.

Depuis 1986, un relevé mensuel permet d'informer les chefs de programme de l'état de leurs dépenses par rapport au budget. Le fichier des immobilisations acquises depuis 1985 a été mis à jour, et le calcul des amortissements pratiqués automatisé.

Dans le cadre de la modification des structures du Secrétariat général, le service de la paie a été transféré au service du personnel.

Affaires générales et sociales

Cette sous-division est chargée de la gestion mobilière et immobilière, laquelle, outre la maintenance technique et administrative du bâtiment de Saint-Cloud, couvre tous les achats, à l'exception du matériel sophistiqué nécessitant d'importants investissements.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités ont été entreprises : l'étude du transfert social pour Lyon, la révision des contrats d'assurance de l'Organisation, l'élaboration du statut et du règlement du personnel en collaboration avec la Division III, l'étude de programmes d'aide sociale dont pourrait bénéficier le personnel du Secrétariat général, etc.



Le délégué de la Grèce

Sécurité

Erigée en sous-division le 23 février 1987, ce service assume la responsabilité de la sécurité générale du siège, du personnel, des visiteurs et des réunions.

Lui est rattachée la maintenance du parc automobile du Secrétariat général.

Cette sous-division participe enfin aux diverses études qui doivent permettre au nouveau siège de fonctionner dans des conditions optimales de sécurité.

Contrôle interne des fichiers

La Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol, instaurée conformément au règlement relatif à la coopération policière inter-

nationale et au contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol, a présenté au Comité exécutif son rapport d'activité pour l'année 1986, couvrant les trois premières réunions de la commission. Elle a suggéré l'élaboration de critères plus précis pour l'édition des notices vertes. Consultée par le Secrétariat général au sujet du règlement sur la destruction des informations de police enregistrées par le Secrétariat général, elle n'a formulé aucune objection. Elle a procédé à des vérifications conformément aux articles 22 et 23 dudit règlement.

Le personnel

Au 30 avril 1987, le chiffre total des effectifs du Secrétariat général était de 256 personnes (contre 262 au 1^{er} avril 1986) réparties comme suit : 166 agents sous contrat, 60 fonctionnaires mis à disposition, 30 fonctionnaires détachés.

Le personnel du Secrétariat général provient des 36 pays suivants : Algérie, Allemagne fédérale, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Irak, Irlande, Italie, Japon, Kampuchéa démocratique, Liban, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Yougoslavie.

QUESTIONS FINANCIERES

La commission est présidée par M. Inkster (Canada).

Le représentant du Secrétariat général commente les rapports financiers préparés à l'intention de l'Assemblée générale. A l'issue des débats, la commission approuve le compte rendu de

l'exercice 1986 et le bilan au 31 décembre 1986.

L'Assemblée générale, réunie à Washington en 1985, avait adopté un nouveau Règlement financier qui prévoit notamment le recours à des vérificateurs extérieurs, en remplacement des commissaires aux comptes qui

étaient jusque là nommés chaque année par l'Assemblée générale.

C'est la Cour des comptes française qui a été choisie pour procéder à ces vérifications. Son rapporteur présente à l'Assemblée générale les conclusions des vérificateurs extérieurs sur l'exercice précédent, certifiant que les

comptes présentés sont sincères et réguliers et peuvent être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le rapporteur, comme précédemment le représentant du Secrétariat général, insiste sur le montant très élevé des contributions non réglées et sur la progression continue des arriérés.

Les vérificateurs suggèrent que soient adoptées des modalités de règlement des contributions plus contraignantes que celles actuellement en vigueur, et préconisent la mise en place d'un contrôle interne complémentaire du contrôle externe.

La question des modalités de règlement des contributions, associée à celle de leur augmentation régulière, suscite l'intervention de nombreux délégués qui exposent les difficultés que leur pays connaissent pour faire face à ces obligations.

En ce qui concerne la politique financière de l'Organisation, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante portant modification de l'unité budgétaire :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du projet de budget 1988 (rapport n° 5) élaboré par le secrétaire général et approuvé par le Comité exécutif,

TENANT COMPTE de l'évolution du budget 1987 et des prévisions établies pour 1988,

DECIDE que la valeur de l'unité budgétaire est fixée à 15 500 F/S pour l'exercice 1988,

APPROUVE le projet de budget 1988 dans les termes du document ci-dessus visé.

La deuxième suggestion, sur la mise en place d'un contrôle interne des comptes, fait également l'objet d'un long débat. Les représentants du Secrétariat général et les conseillers financiers indiquent que les procédures de contrôle fonctionnent de façon satisfaisante, mais qu'il y a lieu de les améliorer, car la gestion de l'Organisation devient de plus en plus com-

plexe et l'Organisation va devoir faire face à des dépenses importantes pour la construction de son siège, pour la modernisation de ses télécommunications, ainsi que pour l'informatisation. D'autre part, il est nécessaire d'institutionnaliser les procédures.

Sur proposition de la délégation du Royaume-Uni, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 4 intitulé « Rapport de la Cour des comptes à l'Assemblée générale » présenté par les vérificateurs extérieurs,

INVITE le secrétaire général à :

- élaborer, comme l'ont recommandé les vérificateurs extérieurs, un système amélioré de contrôle financier interne de la gestion ;
- définir des mesures d'évaluation des résultats, pour le Secrétariat général et pour ses divisions ;
- présenter un rapport à la 57^e Assemblée générale sur les mesures ainsi adoptées.

Lors de sa session de 1986, à Belgrade, l'Assemblée générale avait adopté une résolution portant création d'un fonds d'action sociale alimenté par des excédents budgétaires, afin d'octroyer au personnel de l'Organisation des prêts à des conditions plus avantageuses que celles pratiquées par les banques. Après avoir examiné les comptes pour l'exercice 1986, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte une résolution par laquelle une somme à prélever sur les excédents est affectée au fonds d'investissement en vue du financement du projet de construction et du transfert du siège de l'Organisation à Lyon, et une somme de 100 000 francs suisses affectée au fonds d'action sociale.

Le délégué du Maroc



M. Van Hove, conseiller de l'Organisation, présente un rapport sur l'état des arriérés des cotisations. Depuis quelques années, force est de constater que des pays de plus en plus nombreux paient leur cotisation avec un retard de plus en plus grand, alors que l'Organisation, dans son effort de modernisation, a besoin de plus de ponctualité dans les paiements effectués par les pays membres. Il propose plusieurs mesures en vue du règlement de ce problème. Cette question, qui est déjà apparue à plusieurs reprises dans les débats de l'Assemblée générale, fait

encore l'objet de discussions animées.

Sur proposition de la délégation d'Allemagne fédérale, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987.

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 19 intitulé « Arriérés des contributions » présenté par le conseiller de l'Organisation,

1. INVITE le secrétaire général à adresser chaque trimestre des lettres de relance accompagnées d'un relevé de compte,
2. RECOMMANDE aux membres que le paiement des contributions intervienne le plus tôt possible dans l'exercice financier,
3. DEMANDE que le conseiller de l'Organisation poursuive, en relation avec les conseillers financiers, la mission concernant le paiement des contributions.

STATUT DU PERSONNEL DE L'O.I.P.C.-INTERPOL

La commission est présidée par M. Rouillon (France).

Le représentant du Secrétariat général présente à la commission le projet de statut du personnel de l'Organisation et l'avis, sur ce projet, du comité *ad hoc* institué en application du règlement général de l'O.I.P.C.-Interpol.

Il rappelle que le personnel de l'O.I.P.C. est actuellement placé sous un régime de droit local, le droit français en ce qui concerne le personnel du siège, qui n'est pas adapté aux besoins de la fonction publique internationale.

La conclusion d'un accord de siège avec le gouvernement français a permis d'entreprendre l'élaboration d'un statut particulier. Le ministère des Affaires étrangères français a été consulté et a formulé trois suggestions dont il a été tenu compte. Des contacts ont été pris avec l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) en vue de la soumission au tribunal administratif de l'O.I.T. des litiges entre l'Organisation et son personnel. Le Comité exécutif a décidé de soumettre le projet à l'Assemblée générale.



Le statut du personnel constituera une annexe au règlement général de l'Organisation, et se présentera sous la forme d'un statut du personnel fixant des principes généraux. Un règlement arrêté par le Comité exécutif contiendra les dispositions d'application.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte le statut du personnel.

Une partie de la délégation australienne

De cette façon, le Comité exécutif de l'Organisation pourra adopter le règlement d'application lors d'une prochaine session, et les démarches nécessaires pour établir la compétence du tribunal administratif de l'O.I.T. pourront être effectuées par la suite.

TRANSFERT DU SIEGE - CONSTRUCTION (ETAT DE LA QUESTION)

Le secrétaire général indique que la construction du nouveau bâtiment du siège, à Lyon, se poursuit normalement, sans retard et dans les limites du budget prévu.

La phase d'études s'est terminée en décembre 1986. Le permis de construire ayant été délivré au mois de janvier suivant, le Secrétariat général a lancé un appel d'offres international. Début juin 1987, le résultat de cette procédure et le montant estimé des travaux étaient connus. La phase « consultation - marchés » du projet a été clôturée fin juin dans les délais prévus.

C'est ainsi que le 18 juillet 1987, en présence des membres du Comité exécutif et des autorités françaises, M. Simpson, président de l'Organisation, et M. Collomb, maire de Lyon, scellaient en commun la première pierre du nouveau siège, dans laquelle a été placé le message suivant, portant leurs deux signatures : « Que ceux qui vivront dans cet édifice servent la paix et la sécurité dans le monde. »

Les premiers travaux de terrassement ont commencé en septembre 1987. La période de réalisation prévue est de 20 mois.

Le nouveau siège de l'O.I.P.C.-Interpol constitue le premier élément de la Cité internationale dont les autorités lyonnaises ont décidé la réalisation.

Dans un parc de 14 500 m², s'élèvera un bâtiment de plan carré, de 50 mètres de côté environ, entouré d'un bassin de forme ovale. D'une hauteur de 21 mètres, il comportera un seul niveau en sous-sol, un rez-de-chaussée et cinq étages de bureaux disposés autour d'un patio central, éclairé par une verrière. D'une surface

de 16 000 m², il a été conçu pour accueillir 300 personnes, et il est susceptible d'une extension ultérieure.

Par ailleurs, les bâtiments du siège actuel à Saint-Cloud pourront être vendus à des conditions plus favorables que celles estimées initialement.

Le délégué de la France souligne que son pays est vivement attaché à la présence du siège de l'O.I.P.C. sur son territoire. Les autorités lyonnaises et nationales sont décidées à aider l'Organisation à effectuer son transfert dans les meilleures conditions, sans aucune perturbation pour la coopération policière internationale.

A cet égard, l'aide française a pris à ce jour les formes suivantes :

La délégation du Zimbabwe

- Mise à la disposition du secrétaire général d'un fonctionnaire chargé de gérer ce dossier à temps plein ;

- Exonération, à titre exceptionnel, de la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne la nouvelle construction ;

- Subvention spéciale du ministère de l'Equipement qui s'ajoutera à la subvention déjà octroyée par les autorités lyonnaises.

Ces deux dernières mesures à caractère financier représentent un total de plus de 28 millions de francs français, sans préjudice des contributions permanentes de toute nature que les autorités françaises continueront à accorder à l'Organisation.

Le président de l'Organisation remercie les autorités françaises de cette aide considérable.



TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES

Situation générale et prévisions

La Commission est présidée par M. Kumar (Inde).

Le représentant du Secrétariat général expose le contenu des rapports sur la situation en 1986.

Remarques générales

En 1986, les trafiquants de toutes les catégories de drogues ont amplifié leurs opérations, à la suite des efforts qu'ils avaient accomplis pour ouvrir à leurs produits de nouveaux débouchés, et malgré la contre-offensive menée de façon déterminée à l'échelle internationale par les services de répression.

Les rapports parvenus au Secrétariat général indiquent que la production d'opium, de cocaïne et de cannabis a été supérieure à celle de l'année précédente. Les prix, qui constituent toujours un indicateur de l'offre des diverses drogues sur le marché, sont demeurés relativement stables, sauf en ce qui concerne la cocaïne. Le marché de cette drogue a atteint, dans certaines régions de production, un seuil de saturation. Les prix ont alors baissé considérablement, comme c'est le cas pour n'importe quel produit surabondant, sur le marché principal de cette drogue : les Etats-Unis.

Afin d'aboutir dans leurs entreprises opposées, trafiquants et services spécialisés dans la répression misent sur la souplesse.

Les trafiquants peuvent modifier leurs itinéraires, remplacer les passeurs, découvrir de nouvelles méthodes de dissimulation dès que certaines d'entre elles ont été découvertes.



Parallèlement, les services de répression doivent s'adapter aux nouvelles tendances et même anticiper sur leur apparition, dans la mesure où, aujourd'hui, les chances de succès sont nettement du côté des trafiquants. Cette situation tient au fait que les différents services de police chargés de la lutte contre ce trafic travaillent actuellement à la limite de leurs possibilités humaines, financières et matérielles.

Ce sont peut-être l'abondance et la diversité des méthodes de dissimulation utilisées par les trafiquants qui constituent, tant pour la police que pour la douane, la plus grande difficulté.

Au cours de la période examinée, diverses méthodes ont été mises en lumière, certaines nouvelles, d'autres constituant des modifications de méthodes connues. Ainsi, on a, par exemple, importé de la cocaïne dans des sachets de thé, en solution dans des bouteilles de vin, dans la tubulure d'un deltaplane ou encore dans un

La délégation de l'Algérie

chargement de filtres pour piscines. On a transporté de l'héroïne et du cannabis avec des produits périssables qui sont généralement dédouanés en priorité aux frontières. On a dissimulé les différentes drogues, aux fins de transport, dans de volumineuses pièces détachées qui, en raison de leur taille, de leur poids et de leur complexité, sont une cache idéale pour la contrebande.

L'expédition en conteneurs fournit l'occasion de dissimuler de très grandes quantités de drogues, souvent sans grand risque de découverte. Le volume du fret licite expédié à tout moment dans le monde entier par conteneurs est énorme. Le port de Rotterdam (Pays-Bas), par exemple, traite annuellement 250 millions de tonnes de marchandises, transportées dans 2 millions de conteneurs, par 30 000 bateaux. C'est ainsi que pèse sur les douaniers la très lourde tâche de déterminer, parmi les milliers d'embarca-

tions passant chaque jour dans leur secteur, quelles sont celles sur lesquelles ils doivent exercer leur vigilance.

Pour le trafic plus artisanal, la masse habituelle des trafiquants utilise les méthodes de dissimulation classique des passeurs, telles que des sachets fixés à même le corps, l'emploi des cavités corporelles ou l'ingestion, et les valises à double fond. On pourrait penser, étant donné la faible quantité transportée par chaque passeur, que le total des saisies de drogues dissimulées selon ces méthodes est peu important, en particulier par rapport à celles transportées par conteneurs. Aussi surprenant que cela puisse paraître, pourtant, les chiffres fournis au Secr-

ont augmenté en dépit du renforcement des programmes d'élimination mis en œuvre par les gouvernements concernés. On produirait également de l'opium au Proche-Orient, mais sur une échelle moins importante. Par ailleurs, l'héroïne dite « Black Tar » est apparue à plusieurs reprises aux Etats-Unis.

En raison de la politique thaïlandaise qui interdit à toute industrie chimique de s'installer dans le nord du pays, on constate que cette région vend davantage d'opium brut que de morphine ou d'héroïne. Mais les pays voisins compensent cette baisse par une production d'opium qui aurait maintenant atteint le niveau de la demande.

centage d'héroïne acheminée en Europe est beaucoup plus élevé.

Si la situation n'a guère évolué en Asie du Sud-Est en 1986, il n'en est pas de même en Asie du Sud-Ouest. L'instabilité tant dans les régions de production que dans les pays voisins est à l'origine de nouvelles voies du trafic.

Il est difficile d'obtenir des chiffres précis pour la production d'opium dans cette région, mais on a calculé que la récolte, pour la période considérée, a été d'environ 1 500 tonnes, dont une partie (entre la moitié et les deux tiers) servirait, d'après les pays concernés, à satisfaire les besoins des opiomanes locaux.

L'Afghanistan est le plus important producteur d'héroïne de sa région. Les autorités y ont saisi en 1986 près de 1 100 kg de cette production illicite. L'héroïne transite désormais par l'Inde, ce qui a eu pour effet secondaire de porter à environ 500 000 le nombre des toxicomanes locaux.

La majorité de l'héroïne d'Asie du Sud-Ouest qui passe par l'Inde est destinée à l'Europe et à l'Amérique du Nord. Les passeurs sont souvent des ressortissants des pays de la région, mais on y trouve également des Africains. L'Afrique est d'ailleurs devenue, depuis quelques années, un centre de transit en direction de l'Europe, ce qui a entraîné l'apparition de populations héroïnomanes dans un nombre de plus en plus grand de pays africains. En outre, tout indique que la matière première est importée illicitement en Afrique pour y être transformée en héroïne dans des laboratoires clandestins.

Un délégué du Mali



tariat général montrent qu'environ 45 % des quantités totales d'héroïne et de cocaïne saisies en Europe ont été interceptées dans les aéroports et transportées essentiellement par des passeurs.

Opiacées - Opium et ses dérivés

Dans les deux principales régions productrices d'opium, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud-Ouest, les récoltes

Les itinéraires du trafic à partir de cette région ont peu varié au cours des années, et les principaux centres de transit à destination de l'Australie, de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont toujours Hong Kong et Singapour.

La proportion d'héroïne d'Asie du Sud-Est saisie en Europe en 1986 serait de 19 %. Toutefois, la demande étant actuellement très élevée en Europe et la production dépassant de loin la demande dans la région de production, on estime que le véritable pour-

Cocaïne

Si les trafiquants ont fait quelques tentatives sporadiques pour lancer la culture de la coca dans la région du Pacifique, c'est une production qui demeure de toute évidence essentiellement celle des pays andins d'Améri-

que du Sud. Outre la population déjà importante des « mâcheurs » traditionnels de feuilles de coca, de plus en plus de gens dans cette région consomment désormais la cocaïne sous d'autres formes, d'où la quantité considérable qui y est produite. Toutefois, en 1986, on a produit une telle quantité de feuilles de coca que l'offre aurait tendance à être supérieure à la demande. Les trafiquants ont donc été contraints d'intensifier leurs efforts pour créer de nouveaux marchés.

Des trafiquants auraient même distribué gratuitement de la cocaïne afin de susciter la demande dans la population. Aux Etats-Unis, où les cocaïnomanes sont les plus nombreux, les prix ont baissé d'environ un tiers.

La consommation de crack, forme puissante de cocaïne, a gagné du terrain aux Etats-Unis, comme prévu. En Europe, on a signalé en 1986 quelques saisies relativement peu importantes, ainsi que la découverte d'un laboratoire destiné apparemment à la fabrication du crack. Etant donné la popularité de cette drogue aux Etats-Unis, une détérioration de la situation en Europe est à craindre.

La plupart des pays producteurs ont fait des tentatives pour éliminer les plantations illicites de coca et ont bénéficié dans ce but de l'appui financier des organisations internationales et des pays directement intéressés. Mais beaucoup reste à faire.

La cocaïne d'Amérique du Sud est exportée clandestinement dans tous les pays du globe par de puissantes organisations. Elle est introduite aux Etats-Unis par tous les moyens de transport : aériens, maritimes et terrestres. Le transport vers l'Europe et vers d'autres parties du monde est effectué généralement par des passeurs. Durant la période considérée, on a pu constater que l'Espagne et le Portugal, du fait de leurs liens historiques avec les pays producteurs, étaient, pour le trafic de cocaïne, les principales portes d'entrée en Europe méridionale. C'est en revanche par les ports marchands de Belgique et des Pays-Bas que tran-

site la cocaïne à destination des pays de l'Europe centrale.

En 1986, l'Afrique est devenue, pour les passeurs de ce continent se rendant en Europe, un important centre de trafic. C'est un phénomène très récent, puisqu'il y a seulement deux ans, on n'avait pas connaissance de cet itinéraire.

Enfin, l'Inde a saisi sur son territoire 24 kg de cocaïne, soit une quantité 5 fois supérieure à la quantité saisie l'année précédente.

Cannabis

Le cannabis, la drogue la plus répandue, est encore considéré par de nombreux utilisateurs comme étant relativement inoffensif. De nombreuses études menées au cours des dix dernières années prouvent le contraire ; cependant, l'abus de cette drogue n'a pas diminué.

De nombreux pays ont signalé des augmentations importantes des saisies de cannabis et de ses dérivés. En raison de leur volume, les feuilles de cannabis sont généralement transportées en grosses quantités, de préférence dans des conteneurs, par terre ou par

mer, par divers types de bateaux et d'avions privés spécialement aménagés. La résine de cannabis, qui est un concentré, est plus facile à dissimuler pour le passeur ; celui-ci est d'autant plus difficile à découvrir qu'il peut se mêler aux centaines de milliers de touristes qui visitent chaque année les pays producteurs de cannabis.

Au cours de l'année étudiée, les caractéristiques du trafic ont peu changé. La plus grande partie du cannabis consommé en Europe vient d'Afrique et d'Asie du Sud-Ouest. Une part importante de la production africaine est maintenant destinée à l'Amérique du Nord. On produit également d'importantes quantités de cannabis dans les Caraïbes, en Amérique latine, dans un certain nombre de pays de l'Asie du Sud-Est et en Australie, non seulement pour la consommation nationale, mais aussi, bien souvent, en vue de l'exporter vers d'autres zones de ces régions.

D'après certaines informations parvenues au Secrétariat général, il est possible d'affirmer qu'un certain nombre d'organisations qui se livrent au trafic du cannabis réinvestissent les bénéfices ainsi réalisés dans d'autres activités illicites.

La délégation de la Hongrie





La délégation du Honduras

Substances psychotropes

D'après les renseignements communiqués au Secrétariat général, la consommation de drogues naturelles et synthétiques est demeurée à peu près stable, tandis que les saisies d'hallucinogènes synthétiques ont diminué d'environ deux tiers au cours de l'année étudiée. Ceci pourrait bien être dû en partie à une diminution de la demande de L.S.D., observée dans certaines régions. Par contre, les saisies de dépresseurs et de stimulants ont triplé au cours de la même période. La situation des substances psychotropes est généralement à l'inverse de celle des drogues plus courantes : la plupart des substances donnant lieu à un abus sont détournées massivement des stocks de produits pharmaceutiques des pays industrialisés vers les marchés clandestins des pays en voie de développement.

La fénétylline, inscrite en 1986 au tableau II de la Convention de 1971, illustre bien le processus de détournement. Au cours de l'année même où elle était placée sous contrôle international, 20 millions de doses ont été saisies au Moyen-Orient. Ce produit aurait essentiellement pour source l'industrie et le commerce pharmaceutiques européens, mais on fabrique également de plus en plus de substan-

ces psychotropes en Inde et en Afrique de l'Ouest. La méthaqualone reste l'une des substances les plus abondantes sur le marché clandestin, bien que sa production ait diminué.

Un certain nombre de pays ont signalé la découverte et le démantèlement de laboratoires clandestins ayant servi à la fabrication d'amphétamines et de L.S.D. La majeure partie de ces substances sont produites en Europe et en Amérique du Nord pour la consommation locale, et en Extrême-Orient pour la consommation locale et celle des pays voisins.

Mesures de lutte contre le trafic

Le représentant des Nations unies, nommé récemment à la tête de la Division des stupéfiants, témoigne de l'estime des Nations unies à l'égard d'Interpol, leur collaboration s'enracinant dans un passé qui remonte à la Société des nations.

En juin 1987 s'est tenue à Vienne une conférence interministérielle qui a approuvé un plan pluridisciplinaire comportant trente-cinq objectifs et une déclaration de principe sur la responsabilité collective des pays producteurs, consommateurs et de transit. Pour la coopération régionale, il existe actuellement quatre organismes, respectivement pour le Proche et le Moyen-Orient, pour l'Asie et le Pacifi-

que, pour l'Afrique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Venezuela a proposé en 1984 l'élaboration d'une nouvelle convention de coopération contre les stupéfiants. L'O.I.P.C.-Interpol a participé à l'identification des quatorze points qui devraient être inclus dans cette convention, et un projet a été présenté aux gouvernements qui ont envoyé des observateurs. Un groupe d'experts s'est réuni deux fois et se réunira une fois encore au début 1988. Avec l'aval de la Commission des stupéfiants des Nations unies, le projet pourra peut-être être soumis à la Conférence des plénipotentiaires qui se réunira à la fin de 1988 afin d'élaborer la nouvelle convention.

Le représentant du Secrétariat général, traitant la question de la collecte de renseignements concernant le contrôle des substances psychotropes, rappelle que c'est en 1976 que la Convention de 1971 sur les substances psychotropes est entrée en vigueur. Cette convention importante a étendu les mesures de contrôle international, au-delà des opiacées, de la cocaïne et du cannabis, à un autre groupe de substances susceptibles de donner lieu à des abus : les psychotropes. De nouveaux composés et médicaments sont développés sans cesse, et quelques-uns d'entre eux peuvent donner lieu à des abus. C'est à ce niveau que le rôle d'Interpol est important, car l'Organisation est la seule source qui fournit actuellement à l'Organisation mondiale de la santé et à la Commission sur les drogues une image « internationale » concernant l'abus et le trafic de stupéfiants. Une liaison étroite avec les instances pharmaceutiques et avec les instances chargées de la réglementation devrait être assurée par l'O.I.P.C.-Interpol afin de pouvoir signaler systématiquement les données relatives à l'abus des substances évouées.

Plus de trente délégations interviennent au cours de la commission sur les stupéfiants. Toutes reconnaissent un accroissement global de la production et du trafic.

DELITS ECONOMIQUES INTERNATIONAUX

La commission est présidée par M. Von Raab (Etats-Unis).

Coopération entre les établissements bancaires et les services de police

Le représentant du Secrétariat général rappelle qu'un groupe de travail sur l'amélioration de la coopération entre les institutions bancaires et financières et les services de police s'est réuni à Saint-Cloud au mois de mars 1987, en application d'une résolution adoptée en ce sens par l'Assemblée générale, en 1986, à Belgrade ; du fait de l'augmentation globale de la délinquance économique et financière.

Il était apparu nécessaire de tout faire pour parvenir à adapter les législations et les méthodes de travail. Enfin, il avait été souligné que la coopération entre la police et la communauté bancaire devait être améliorée. C'était l'objet de la réunion du groupe de travail. Les différents délégués avaient exposé la situation dans leur pays et les facilités ou, plus souvent, les difficultés rencontrées dans la coopération internationale.

On en était arrivé préciser les positions respectives des policiers et des banquiers :

- Les policiers sont des fonctionnaires qui se conforment à la loi ; la banque, elle, fait partie du secteur privé.
- Le problème de la protection des données est un fait incontournable qui restreint la communication d'informations aux banques, et le secret bancaire, quelle que puisse être sa définition locale, est un obstacle important à la collaboration avec les services répressifs.

La question était donc de parvenir à ce que les banques obtiennent davantage de renseignements des services de police, et, dans le même temps, que les banques, la plupart du temps les premières informées de la commission d'un délit, puissent en avertir les services de police.

Le représentant de l'International Banking Security Association faisait part du système adopté par son association pour échanger des informations, et souhaitait trouver un cadre juridique permettant d'y inclure Interpol. Des propositions étaient également faites pour développer la revue *Contrefaçons et falsifications*.

Le groupe de travail avait, en outre, élaboré un mémorandum dont les recommandations seront examinées lors d'une prochaine réunion du groupe de travail.

En commission, les délégués reprennent et développent ces thèmes en détail. L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987,

AYANT PRESENTES A L'ESPRIT la résolution n° AGN/55/RES/18 (Belgrade 1986) et la décision de créer un groupe de travail pour améliorer la coopération entre les institutions et associations bancaires et financières et les services de police ;

AYANT PRIS ACTE du contenu du rapport n° 18 intitulé « Groupe de travail pour améliorer la coopération entre les institutions et associations bancaires et financières et les services de police » et du mémorandum de coopération, qui y figurait et a été examiné lors de la réunion qui s'est tenue au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol en mars 1987, et plus particulièrement des conclusions finales de ce mémorandum, selon lesquelles il est nécessaire :

La délégation de la Turquie



- 1) de renforcer à l'avenir la coopération entre les organes chargés de l'application des lois et la communauté bancaire,
- 2) d'étudier et de mettre au point les moyens d'améliorer la coopération et la consultation entre les organes chargés de l'application des lois et la communauté bancaire, en vue de lutter contre les activités frauduleuses internationales,
- 3) de faciliter un échange productif d'informations entre les organes chargés de l'application des lois et la communauté bancaire en conformité avec les législations nationales,
- 4) d'examiner comment, dans la pratique, la communauté bancaire pourrait aider les organes chargés de l'application des lois à enquêter sur les auteurs d'opérations frauduleuses et à les arrêter,
- 5) que les Etats membres encouragent la communauté bancaire à adopter un code de déontologie analogue à celui qui est connu sous le nom d'« Accord suisse » du 1^{er} juillet 1987,
- 6) que les organismes de réglementation bancaire, les associations bancaires, les banques et les services de police se définissent un point de contact pour les affaires intéressant la police,
- 7) que les banques fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour enquêter sur les antécédents des candidats à un emploi dans une banque ou à l'achat d'une banque et prendre les précautions de sécurité nécessaires concernant ces personnes,
- 8) que les représentants d'Interpol travaillent en coopération avec les organismes de réglementation bancaire pour faire en sorte que les établissements financiers signalent les infractions et pour mettre en garde ces établissements financiers contre des malfaiteurs présumés,
- 9) que les Etats membres soient encouragés à adopter des lois éri-

geant en infraction le blanchissement des fonds obtenus au moyen d'une activité criminelle ;

CONSTATANT que la criminalité financière internationale est maintenant très répandue et est en augmentation dans le monde ;

RECONNAISSANT que les services de police pourraient agir plus efficacement si les banques les avisaient rapidement des opérations frauduleuses internationales leur ayant causé des pertes ;

ESTIMANT que les banques ne seraient pas si souvent victimes d'activités frauduleuses si elles étaient en possession de meilleures informations sur les auteurs d'opérations frauduleuses et leurs modus operandi ;

INVITE les B.C.N. à transmettre rapidement des informations pertinentes sur les activités frauduleuses internationales aux autres B.C.N. et au Secrétariat général, ainsi qu'à la communauté bancaire de leurs pays respectifs, lorsque cela est juridiquement possible ;

RECOMMANDE que le groupe de travail créé lors de la 55^e session de l'Assemblée générale continue ses travaux afin d'examiner les moyens d'améliorer la coopération entre les



Le délégué de la Barbade

institutions et associations bancaires et financières d'une part et les services de police d'autre part ;

RECOMMANDE en outre que le groupe de travail étudie les questions relatives à l'usage que les auteurs d'opérations frauduleuses font des établissements bancaires off-shore.

Situation de la délinquance économique et financière

En rapide augmentation, les fraudes bancaires peuvent menacer gravement la vie commerciale. Les documents frauduleux sont principalement des effets de commerce, tirés la plupart du temps sur des banques off-shore enregistrées dans les Caraïbes.

La création d'une telle banque nécessite généralement :

- Un avocat ou expert-comptable local pour procéder aux formalités d'enregistrement ;
- Des actionnaires nominaux faux ou difficiles à identifier ;
- Un employé pour s'occuper du télex et du courrier.

Autant d'éléments qui compliquent considérablement les enquêtes.

La fraude qui porte sur les cartes de crédit continue d'entraîner des pertes annuelles estimées à plusieurs centaines de millions de dollars, d'après les statistiques fournies par les sociétés qui les exploitent. Un formulaire pour la présentation de statistiques par les sociétés en question, formulaire qui reprendra la division par régions couramment utilisée au Secrétariat général, est actuellement en projet.

A l'actif de la lutte contre les fraudes sur avances et sur billets à ordre, l'orateur rapporte l'affaire suivante : vers la fin des années 70, 15 B.C.N. signalaient qu'un certain monsieur X faisait de la publicité pour des offres de prêt. Les hommes d'affaires intéressés payaient les frais d'ouverture de compte, mais ne recevaient jamais leur

prêt. Quand la mèche fut éventée, monsieur X passa à l'utilisation de billets à ordre, émis et garantis, d'après lui, par deux gouvernements. Soit il offrait à des hommes d'affaires de lui escompter les documents à un taux très élevé, soit il s'en servait pour payer des marchandises commandées à l'étranger. Une réunion organisée en octobre 1986 au Secrétariat général et à laquelle participaient 6 pays concernés révéla que monsieur X et certains de ses associés étaient connus depuis 1960. En mars-avril 1987, diverses arrestations eurent lieu aux Etats-Unis, en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Une deuxième réunion put être organisée en juin 1987 pour discuter de la stratégie à suivre. Les fraudes portaient au total sur 600 millions de dollars.

Vue de la salle de conférences où se sont tenues les séances plénières de l'Assemblée générale.

Annoncé comme le crime des années 80, le crime lié à l'informatique n'apparaît pourtant pas encore comme tel dans les dossiers du Secrétariat général. Cela vient en partie de ce que la plupart des sociétés hésitent à rapporter les crimes de ce genre dont elles peuvent être victimes, de peur de perdre la confiance du public.

Souvent liées à la contrefaçon et à la falsification, les fraudes sur les chèques, les traveller's chèques et les eurochèques constituent toujours une préoccupation en 1987. Les vols de chèques sont souvent le fait de groupes organisés : un gang vole les chèques dans un pays et un autre les encaisse dans un autre pays (les eurochèques semblent être de plus en plus négociés en Europe du Nord). Au cours de l'année écoulée, la police espagnole a démantelé pas moins de 6 imprimeries clandestines d'eurochèques, et le Secrétariat général a vu se tenir, en

mars 87, la 1^{re} conférence européenne sur les fraudes — à cette occasion, les participants ont décidé la création d'un formulaire destiné à accélérer la transmission des informations sur les eurochèques.

Les fraudes à l'investissement sont en augmentation, surtout aux Etats-Unis et en Europe. Les fraudeurs profitent de la vogue du « placement » pour exploiter la crédulité des petits investisseurs et leur ignorance du système, notamment par le biais de publicités fallacieuses dans les magazines financiers.

Les fraudes sur les billets d'avion coûtent chaque année des centaines de millions de dollars aux usagers des lignes aériennes. Elles sont souvent le fait de groupes organisés opérant dans de nombreux pays. Le Secrétariat général s'intéresse plus particulièrement aux fraudes commises par des



criminels également impliqués dans d'autres affaires telles que trafic d'armes ou de drogue. Ces fraudes peuvent aussi être un moyen de contourner le contrôle des changes.

En ce qui concerne la contrefaçon de marchandises, la Chambre de commerce internationale estime qu'elle représente 2 à 6 % du chiffre total du commerce international, soit plus de

60 milliards de dollars. Le département américain de la Justice estime que ce trafic a déjà entraîné la perte de 750 000 emplois, tandis que le Royaume-Uni chiffre les pertes consécutives à la piraterie vidéo à environ 100 millions de livres par an. Outre les conséquences économiques de ces contrefaçons, il y a le danger qu'elles représentent pour le consommateur

lorsqu'il s'agit de médicaments ou de pièces détachées pour l'industrie automobile ou l'aéronautique. La répression reste difficile pour plusieurs raisons : la police a d'autres priorités ; les sanctions sont légères ; et il est toujours difficile au propriétaire d'une marque commerciale d'engager des poursuites judiciaires. Les pays industrialisés ayant beaucoup de mal à s'entendre sur une riposte commune, la seule réaction au sein de l'Organisation reste la résolution adoptée à Stockholm par la 46^e Assemblée générale d'Interpol sur le trafic des copies d'enregistrements sonores et cinématographiques.

En 1986, 42 % des nouvelles affaires de fraude signalées au Secrétariat général portaient encore sur la falsification ou la contrefaçon de documents d'identité. Ce problème est aggravé par l'immigration clandestine qui touche de plus en plus de pays industrialisés.

Sur le plan de la coopération, enfin, un examen des affaires nouvelles rapportées au Secrétariat général au cours des dernières années révèle que la plupart sont signalées par les pays européens (80 %).

La délégation de la Jordanie



TERRORISME INTERNATIONAL

Le représentant du Secrétariat général expose qu'à la suite des décisions prises par l'Assemblée générale, réunie en sa 55^e session à Belgrade en 1986, un groupe antiterrorisme, doté d'une nouvelle structure, a été constitué. Chaque membre du groupe est chargé d'une zone géographique spécifique. Ces fonctionnaires interviennent en outre en ce qui concerne d'autres formes de la criminalité liées au terrorisme.

Le groupe est doté d'un ordinateur afin de constituer une base de données sur le terrorisme.

Par ailleurs, le Guide pour la lutte contre le terrorisme international a été diffusé aux B.C.N. dès le mois de mars 1987.

Au cours de l'année 1987, le groupe s'est fait connaître en participant à des réunions, notamment à la conférence régionale américaine Interpol, à

Panama, en avril ; mais aussi en étant présent lors de conférences au Royaume-Uni, en France, en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas, en Italie et aux Etats-Unis.

Il a également organisé des groupes de travail au Secrétariat général.

De nombreuses délégations prennent part à la discussion relative aux problèmes posés par la lutte contre le terrorisme.

FAUX MONNAYAGE

Le représentant du Secrétariat général remercie tout d'abord les pays qui l'ont aidé à organiser la 7^e conférence internationale sur le faux monnayage, qui s'est déroulée du 22 au 26 juin 1987 à Lyon (France).

Il indique que la Conférence a adopté 6 résolutions en matière de lutte contre le faux monnayage. L'une de ces résolutions traite de l'inscription systématique, à l'ordre du jour des assemblées générales de l'O.I.P.C.-Interpol, d'un point relatif au faux monnayage.

Quoiqu'elle ait été organisée par Interpol, c'est dans le cadre de la Convention de Genève sur le faux monnayage, du 20 avril 1929, que s'est tenue la conférence ; aussi les résolutions votées par celle-ci ne sauraient être soumises à l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol. Néanmoins, le rapport final de cette conférence sera diffusé par le Secrétariat général aux B.C.N.

L'orateur rapporte ensuite la situation générale du faux-monnayage au cours du premier semestre de l'année 1987, à partir des données reçues par le Secrétariat général.

Les affaires relatives concernent des saisies de huit types de monnaies différentes parmi lesquelles les fausses coupures du dollar américain arrivent en tête. Ces dernières figurent non seulement dans le plus grand nombre d'affaires, mais également représentent le volume le plus important de billets saisis ainsi que le type de fausse monnaie ayant le plus circulé dans le monde.

Toujours en termes quantitatifs, viennent après le dollar, le franc C.F.A. et le franc français, la peseta espagnole, la lire italienne, le mark allemand et, dans une moindre

mesure, le florin hollandais et la livre sterling britannique.

Pour la monnaie américaine, on constate que ce sont les fausses coupures de 100 dollars U.S. qui sont les plus nombreuses. Elles sont suivies des coupures de 50 dollars, puis de celles de 20 dollars. Pour les autres monnaies, les renseignements parvenus au Secrétariat général permettent d'indiquer que, pour la monnaie française, les coupures les plus nombreuses sont celles de 50 francs suivies de celles de 500 francs. Pour la monnaie allemande, c'est la coupure de 100 marks qui représente plus de 90 % des marks saisis. Pour la monnaie italienne, les coupures de 50 000 et de 100 000 liras représentent 80 % des billets saisis.

Les expertises effectuées par le laboratoire du Secrétariat général permettent d'affirmer qu'à l'heure actuelle, aucune technique nouvelle n'est prédominante dans la fabrication de la fausse monnaie. La majorité des contrefaçons expertisées continue d'être fabriquée par le système offset, l'offset tramé étant employé dans les mêmes proportions que les années

La délégation du Népal



précédentes. On a également enregistré quelques contrefaçons réalisées en typographie.

L'usage des photocopieurs couleur se développe, car ces appareils permettent maintenant de reproduire un billet recto verso sur une même feuille de papier. Pour l'instant, les dangers représentés par ce nouveau système ne se reflètent pas dans les statistiques en raison, principalement, du coût élevé des photocopieurs couleur et du nombre limité de machines disponibles.

Le faux monnayage est un phénomène en croissance constante, et une gestion globale au niveau international est nécessaire afin de parvenir, en premier lieu, à renforcer la spécialisation des services dans certaines régions, et, en second lieu, à harmoniser la coopération internationale. C'est dans ce sens que s'est déroulé à Lima (Pérou), du 10 au 21 mars 1986, le 1^{er} cycle latino-américain de formation à l'intention des experts en faux monnayage. D'autres stages de ce type seront organisés dans d'autres régions.

De nombreuses délégations prennent la parole au cours de la discussion.

TELECOMMUNICATIONS (MODERNISATION DU RESEAU)

La réunion est présidée par Mme Palacios de Miranda, Etats-Unis d'Amérique (Porto Rico).

Réseau et besoins actuels

Le représentant du Secrétariat général expose les besoins de l'Organisation en matière de télécommunications : Echanger des messages entre B.C.N. de façon sûre, fiable et rapide, adaptée aux besoins et à la technologie d'aujourd'hui dans un environnement d'équipements hétérogènes. Cette dernière contrainte, propre à l'O.I.P.C.-Interpol, provient du fait que chaque pays à la liberté de s'équiper comme il le souhaite, dans le cadre de sa politique d'équipement nationale.

La situation actuelle est loin d'être idéale : 45 % des B.C.N. ne disposent d'aucun moyen de communication ou seulement du morse ; les 4 stations régionales sont équipées pour un travail manuel qui est source d'erreurs ; le chiffrement n'est encore introduit que sur le réseau radio.

Une partie de la délégation italienne



Plus précisément, sur les 142 B.C.N. et 5 bureaux annexes de l'Organisation, 31 B.C.N. et 4 stations régionales sont reliés directement à la station centrale et, par là, au réseau de télécommunications internationales de police ; 36 B.C.N. et 1 bureau annexe ont accès au réseau par l'intermédiaire de l'une des 4 stations régionales installées à Abidjan (Côte d'Ivoire), Buenos Aires (Argentine), Nairobi (Kenya) et Tokyo (Japon) par des liaisons principalement en morse ; 52 pays non intégrés au réseau ne disposent que du télex comme moyen de télécommunications privilégié ; 22 autres utilisent uniquement le téléphone et 1 B.C.N. la télécopie.

La station centrale est en cours de modernisation. Sous l'impulsion du C.P.T.I., un commutateur de messages (AMSS) est entré en service le 1^{er} juillet 1987. Il utilise les supports de communication suivants :

- La radio avec cryptographie (ARQ).
- Le télex.
- Le télételex via Transpac.
- Le télételex via les lignes téléphoniques.
- Les lignes télégraphiques spécialisées avec la France et Ottawa.
- Une ligne téléphonique spécialisée avec Washington.

Les premiers défauts du système AMSS sont maintenant corrigés. Cependant, un certain nombre d'améliorations seront apportées en 1988 pour le rendre plus performant. Il réduit considérablement les temps de transmission et a permis une réduction importante du nombre des opérateurs.

L'augmentation régulière du trafic associée aux contraintes liées à l'exploitation de l'AMSS telles que, notamment, la suppression des communications directes entre B.C.N., font que le réseau doit maintenant recevoir, transmettre et relayer environ 1 million de messages par an, soit une surcharge complémentaire de trafic d'environ 50 %. Si l'AMSS est capable de traiter largement cette charge, le réseau, lui, est saturé car les voies de communication utilisées, principalement ARQ et télex, sont peu efficaces et ne sont pas adaptées au trafic important.

Aussi est-il devenu nécessaire maintenant de pouvoir adapter le système AMSS à la connexion de micro-ordinateurs via le réseau international de paquets X 25. A ce sujet, on peut indiquer qu'une seule voie X 25, utilisée par des terminaux télételex ou des micro-ordinateurs, équivaut à 48 voies ARQ.

Projets en cours

Projet Caraïbes

Le « Projet Caraïbes » se poursuit.

Ce nouveau système de télécommunications prévoit l'installation d'un mini-AMSS à la station régionale de San Juan de Porto Rico. Ce mini-AMSS sera en liaison avec les pays de la région des Caraïbes et d'Amérique Centrale participant au projet. La station régionale sera directement reliée à l'ordinateur de l'AMSS de la station centrale de Saint-Cloud.

Ce projet réaffirme la notion de station régionale ; mais, pour la première fois, il permettra une liaison entièrement automatique de B.C.N. à B.C.N., au travers de 2 nœuds de communication automatique, l'un au Secrétariat général (AMSS), l'autre à la station régionale de Porto Rico (mini-AMSS).

Modernisation du réseau - Politique d'équipement

Une étude récente faite par le Secrétariat général sur la charge du réseau après la mise en œuvre de l'AMSS indique qu'il est urgent de moderniser les voies de communication du réseau Europe-Méditerranée et Amérique du Nord, afin d'éviter de sérieux problèmes de saturation.

En outre, le Comité permanent sur la technologie de l'information (C.P.T.I.) et les spécialistes du Secrétariat général ont procédé à une étude de la situation mondiale du réseau, d'où il ressort qu'il est nécessaire de moderniser le système dans trois domaines principaux :

- moderniser les 4 stations régionales en les dotant d'un mini-AMSS au standard X 400 du CCITT, pour interconnecter les stations nationales de la région et les relier par l'intermédiaire d'un moyen de communication rapide et rentable à l'AMSS central ;
- moderniser les Bureaux centraux nationaux ne disposant encore que du morse ou du télex en les équipant au moins de radiotélégraphie à impression directe afin de les relier à l'ordinateur de l'AMSS régional ;
- intégrer dans le réseau les Bureaux centraux nationaux ne disposant que du télex ou du téléphone.

De nombreuses délégations interviennent dans les débats, afin de connaître les solutions que leurs pays devront adopter pour moderniser leurs équipements de télécommunications, et également pour faire part de leur inquiétude touchant au financement de ces équipements dans des délais assez brefs.

A la fin des débats, l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 6 intitulé « Télécommunications » et des recommandations y annexées, relatives au développement et à la modernisation des systèmes de télécommunications de l'O.I.P.C.-Interpol ;

CONSCIENTE de l'enjeu stratégique que représente ce développement et cette modernisation pour l'avenir de l'Organisation ;

SOUCIEUSE de doter l'O.I.P.C.-Interpol d'un réseau de télécommunications adapté aux besoins de l'Organisation et de ses Etats membres ;

CONSIDERANT que la sécurité et l'inviolabilité du réseau de télécommunications d'Interpol doivent être prises en compte avec attention ;

RECONNAISSANT que, conformément à la résolution 54/AGN/RES/10 de la 54^e Assemblée générale à Washington, les équipements du Secrétariat général ont été adaptés à la cryptographie dans le réseau décimétrique de radiotélégraphie à impression directe (ARQ) ;

APPROUVE les orientations en matière de télécommunications exposées dans le rapport n° 6 précité ;

INVITE le Secrétariat général à adapter l'autocommutateur de messages (AMSS) de la station centrale aux normes X 25 / X 400 du CCITT dès 1988 ;

RECOMMANDE aux B.C.N. d'adapter leurs propres installations à ces normes ;

RECOMMANDE en particulier aux B.C.N. utilisant le morse, ou n'ayant pas de moyens de communication autre que le téléphone, d'évo-



La délégation de Sri Lanka

luer à court terme vers des moyens de communication mieux appropriés aux besoins et à la technologie actuels ;

RECOMMANDE de poursuivre l'automatisation du réseau Interpol en équipant les stations régionales d'un autocommutateur de messages au standard X 400 précité et, en attendant, d'équiper, si possible avant 1989, les stations régionales de terminaux modernes de communication électronique pour leurs communications avec la station centrale ;

SOULIGNE l'importance vitale pour l'Organisation de disposer d'un réseau de télécommunications mondial, automatique, rapide, fiable et sûr, le plus tôt possible et en tout état de cause avant cinq ans ;

RECOMMANDE aux B.C.N. qui n'en seraient pas encore équipés d'utiliser des modems Thrane & Thrane 1585 B équipés de l'option cryptographie 007 ;

DEMANDE au Comité permanent sur la technologie de l'information (C.P.T.I.), en collaboration avec le Secrétariat général, d'approfondir les études et de faire des recommandations en matière de sécurité et d'inviolabilité pour l'ensemble des moyens de télécommunications de l'Organisation.

REUNION DES CHEFS DE B.C.N.

La réunion est présidée par M. Thil (France).

Compte rendu de l'activité des groupes de travail créés par l'Assemblée générale

Comité de normalisation et de documentation sur l'application de l'informatique dans le domaine du vol des biens culturels

Créé à la suite d'une résolution adoptée en 1983, ce comité s'est réuni à plusieurs reprises entre 1984 et 1987.

Il a examiné dans un premier temps divers systèmes de traitement informatique des œuvres d'art, ce qui lui a permis de conclure à la nécessité d'une standardisation des données, pour aboutir à la confection d'un manuel de données standardisées et à l'élaboration d'un nouveau formulaire. Ces deux documents ont été réalisés par le groupe de travail selon les instructions du comité, et présentés aux pays concernés. A la suite de cette consultation, le comité s'est réuni une dernière fois à Saint-Cloud en février 1987, où, d'une part il a été décidé de soumettre à la présente Assemblée générale le texte du nouveau formulaire rédigé à l'aide des termes utilisés dans le manuel et présenté de façon analogue aux formulaires du F.B.I., et d'autre part il a été demandé au Secrétariat général de revoir le manuel pour en faire un ouvrage permettant aux policiers des B.C.N. de comprendre les termes techniques employés dans le formulaire, c'est-à-dire un document accessible à des non-spécialistes.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie à Nice en sa 56^e session,

RAPPELANT les termes de la résolution n° AGN/52/RES/5 relative à la création d'un Comité de nor-

malisation et de documentation chargé d'étudier les applications de l'informatique aux biens culturels volés et de recommander des critères spécifiques et communs à toutes les applications ;

CONSTATANT que le travail effectué par le Comité a permis d'élaborer un nouveau formulaire CRIGEN/ART et un manuel d'utilisation dudit formulaire présentant des données de base standardisées, et que l'objectif précisé dans la résolution sus-mentionnée est par conséquent atteint ;

AYANT ENTENDU le compte-rendu du Secrétariat général sur la façon dont le Comité s'est acquitté de sa tâche et sur l'objet des documents élaborés ;

CONVAINCUE de la nécessité d'utiliser au sein d'Interpol des termes simples et normalisés en matière de vol de biens culturels ;

APPROUVE le contenu et la présentation du manuel et du nouveau formulaire CRIGEN/ART ;

DECIDE que ces deux documents doivent être diffusés à tous les Bureaux centraux nationaux ;



Le délégué de la république arabe du Yémen

DEMANDE aux B.C.N., afin de faciliter le traitement informatique des données :

- d'utiliser ces documents aussi souvent que possible ;
- de s'assurer, lorsqu'ils envoient un télégramme avant le formulaire ou même à sa place, que les renseignements fournis dans le télégramme correspondent aux rubriques du formulaire approprié et suivent l'ordre de ses rubriques ;

RECOMMANDE aux B.C.N. d'incorporer dans leur système informatique les données de base standardisées présentes dans ces documents.

Groupe de travail sur le nouveau formulaire pour la communication d'informations concernant les armes et les explosifs découverts, saisis ou liés à des affaires de trafic

L'Assemblée générale, lors de sa session de Belgrade en 1986, avait chargé le Secrétariat général d'élaborer un formulaire spécial, à utiliser dans le cadre des enquêtes sur les trafics d'armes et d'explosifs, dans le but de faciliter l'établissement de certains éléments tels que le fabricant, l'acheteur, les ventes successives, les méthodes de dissimulation, les moyens de transport, les itinéraires utilisés, l'identité des trafiquants et des importateurs.

Le Secrétariat général, après consultation du groupe de travail Interpol sur les formulaires, a établi une liste des rubriques qui devraient, à son avis, figurer dans le nouveau formulaire, et il a transmis à nouveau ce document pour examen au groupe de travail, lequel a rendu ses conclusions définitives. Le représentant du Secrétariat général expose les résultats de ces travaux, et l'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de



Une partie de la délégation espagnole

l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987,

RAPPELANT sa résolution n^o AGN/55/RES/4 (Belgrade, 1986) concernant, entre autres, la création d'un formulaire pour la communication d'informations relatives au trafic d'armes et d'explosifs ;

AYANT EXAMINE le rapport n^o 12, présenté par le Secrétariat général et intitulé « Rapport sur le nouveau formulaire à utiliser pour signaler des affaires impliquant la saisie d'armes et d'explosifs » ;

CONSIDERANT que la liste des rubriques annexée audit rapport pourrait constituer une base sérieuse à l'élaboration d'un formulaire pour la communication d'informations concernant les armes et les explosifs découverts, saisis ou liés à des affaires de trafic ;

APPROUVE l'annexe dudit rapport ;

DEMANDE au Secrétariat général d'éditer un formulaire approprié et de le diffuser aux Bureaux centraux nationaux ;

RECOMMANDE que ce formulaire soit utilisé par les Bureaux centraux nationaux et le Secrétariat général pour transmettre des informations en matière de découverte, de saisie et de trafic d'armes et d'explosifs.

Critères minimaux pour la diffusion par le Secrétariat général d'avis internationaux d'information préventive

Ces critères concernent essentiellement le contenu des notices dites « notices vertes », qui traitent des malfaiteurs internationaux.

La Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol ayant suggéré au Secrétariat général d'élaborer des critères minimaux pour la diffusion desdites notices, le projet d'un texte destiné à régir à l'avenir cette diffusion a été élaboré, puis discuté par la Commission de contrôle qui n'a exprimé aucune réserve à son égard. Il a été soumis ensuite au Comité exécutif qui, l'approuvant, a décidé de le soumettre à l'Assemblée générale qui, en séance plénière, l'a adopté au moyen d'une résolution.

Modification du formulaire sur les détournements d'aéronefs (formulaire CRIGEN/AVIA)

Le précédent formulaire CRIGEN/AVIA avait été adopté par l'Assemblée générale en sa session de 1970. Le Comité d'experts de l'O.I.P.C.-Interpol sur la sûreté de l'aviation civile avait décidé qu'il devait être révisé, afin d'être adapté aux nécessités actuelles.

Conformément à l'avis du Comité et sur la base des décisions prises par l'Assemblée générale à Belgrade en 1986, le Secrétariat général a procédé à l'élaboration d'un nouveau texte du formulaire sous forme de question-

naire, plus facile à remplir par les services nationaux.

Le nouveau formulaire, présenté à l'Assemblée générale en séance plénière, est adopté au moyen d'une résolution.

Piraterie maritime

Le représentant du Secrétariat général présente un rapport sur cette question qui a été évoquée officiellement pour la première fois en 1985, lors de l'assemblée générale de Washington, par la délégation de la république fédérale d'Allemagne. En effet, au cours des années précédentes, pas moins de 90 attaques contre des navires marchands avaient été perpétrées dans des ports et dans des eaux territoriales de pays étrangers.

Par ailleurs, les rapports de l'Organisation maritime internationale (O.M.I.) révèlent que des navires marchands d'un nombre considérable d'autres pays étaient également victimes de telles activités criminelles.

Il fut donc demandé aux pays intéressés par ce problème de se mettre directement en contact avec la délégation allemande. C'est ainsi que l'Allemagne fédérale fut amenée à demander au Secrétariat général d'organiser une réunion des pays intéressés qui eut lieu en janvier 1987 à Saint-Cloud. La Fédération internationale des armateurs, représentant également la Chambre internationale de la marine marchande et la Chambre de com-

Un délégué du Kenya



merce internationale, qui représentait aussi le Bureau maritime international, assistèrent à cette réunion.

La piraterie maritime a fait l'objet d'études de la part de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour le point de vue juridique, de l'Organisation maritime internationale, pour les mesures de sécurité à adopter dans les ports et à bord des navires, ainsi que du Bureau maritime international, pour les mesures de sécurité à bord des navires.

Aussi, dans ce contexte, il est apparu que le rôle d'Interpol pourrait être de s'attaquer au problème de la piraterie maritime uniquement en tant qu'acte criminel, c'est-à-dire en étudiant les moyens de prévenir et de réprimer la piraterie et en facilitant les échanges d'informations entre les Etats membres d'Interpol.

Aussi est-il proposé que le Secrétaire général réalise une étude sur ce type de criminalité (les attaques contre des navires) en se fondant sur les propositions formulées au cours de la réunion et en prenant en compte les systèmes déjà mis en place par d'autres organisations pour la diffusion des informations concernant ces incidents.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie à Nice

Le délégué de Chypre



en sa 56^e session du 23 au 27 novembre 1987,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 14 présenté par le Secrétaire général et intitulé « Rapport sur la piraterie maritime (attaques contre des navires) faisant suite aux propositions formulées lors de la réunion du groupe de travail organisée au Secrétariat général d'Interpol en janvier 1987 » ;

CONSIDERANT que la piraterie maritime est une question dont la portée internationale va croissant ;

APPROUVE la proposition de créer un groupe de travail sur la piraterie maritime (attaques contre des navires), afin d'étudier quel type d'action pourrait entreprendre l'O.I.P.C.-Interpol en matière de piraterie maritime, en particulier sur le plan de la prévention, comment la coopération pourrait être améliorée et s'il serait souhaitable qu'Interpol :

1. crée un système d'alerte,
2. crée un système de communication de renseignements sur ces incidents,
3. prépare des rapports périodiques à partir des renseignements sur les incidents ainsi communiqués.

Groupe de travail sur les documents de voyage frauduleux

La délégation du Canada expose qu'en une seule année 7 000 personnes ont réussi à entrer frauduleusement au Canada à l'aide, notamment, de documents de voyage frauduleux. Or, les différents laboratoires saisis de ce problème ont réussi à mettre au point des formulaires difficiles à reproduire ou à falsifier.

Le Canada a décidé, en conséquence, de soumettre un avant-projet de résolution demandant la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'utilisation internationale de tels documents. Le groupe de travail, auquel le Canada participerait, aiderait les pays



La délégation de la Birmanie

qui sont confrontés à de tels problèmes. Cette proposition rencontre l'adhésion des délégués, et, en séance plénière, l'Assemblée générale adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice du 23 au 27 novembre 1987,

COMPTE TENU de l'utilisation croissante, dans le monde, de documents de voyage frauduleux pour franchir illicitement des frontières dans le cadre d'autres activités criminelles et de l'immigration clandestine ;

RAPPELANT les résolutions précédemment adoptées par l'Assemblée générale concernant cette question, et notamment les résolutions :

- a) AGN/42/RES/9, « Trafic et usage frauduleux de passeports et autres documents internationaux »,
- b) AGN/55/RES/16, « Prévention de la migration de malfaiteurs sur le plan international » ;

CONSIDERANT que la lutte contre de telles activités criminelles ne peut être menée avec succès que par la coopération de tous les pays membres en vue d'échanger des renseignements relatifs aux activités des malfaiteurs et aux documents frauduleux qu'ils utilisent, ainsi que d'échanger les données techniques nécessaires à l'identification des documents de voyage frauduleux ;

DECIDE de créer un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'utilisation internationale de documents de voyage frauduleux ;

DEMANDE à ce groupe de travail de s'attacher plus particulièrement à :

- a) examiner quels sont les moyens de faciliter l'échange de renseignements sur les malfaiteurs et de données techniques ;
- b) définir les mesures de sécurité à utiliser pour la fabrication des documents de voyage authentiques dans le but de renforcer la protection contre les falsifications et contrefaçons, et de faciliter l'identification de telles falsifications et contrefaçons ;
- c) formuler des recommandations fermes qui seront présentées pour étude à la 57^e session de l'Assemblée générale, en 1988.

Etude sur les moyens des Bureaux centraux nationaux

La modernisation des structures

d'Interpol et, notamment, de son système de télécommunications entraîneront un accroissement des demandes faites aux B.C.N. Ceci a amené les Etats-Unis à se poser la question de la nécessaire adaptation des B.C.N., et de l'augmentation de leurs moyens.

La délégation des Etats-Unis présente un avant-projet de résolution qui fait l'objet d'un débat très animé.

Un projet modifié est présenté à l'Assemblée générale qui, en séance plénière, adopte la résolution suivante :

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol réunie en sa 56^e session à Nice, du 23 au 27 novembre 1987,

CONSIDERANT que la modernisation du réseau de télécommunications Interpol doit normalement conduire à une augmentation du nombre des demandes d'informations de la part de tous les Bureaux centraux nationaux et que, sans le personnel et les moyens techniques adéquats, les réponses différées deviendront la

norme et nuiront à nos efforts pour prévenir la criminalité ;

RECOMMANDE :

- 1) que tous les gouvernements, tous les services de police et tous les Bureaux centraux nationaux procèdent en permanence à une évaluation des procédures, des effectifs et des besoins techniques de leur Bureau central national, conformément à leur structure, afin qu'il soit et continue à être en mesure de répondre aux demandes dont la responsabilité lui incombe ;
- 2) que cette question figure à l'ordre du jour de toutes les réunions des chefs de Bureaux centraux nationaux ;
- 3) que le Secrétariat général procède, en consultation avec les Bureaux centraux nationaux, à une étude sur leur situation financière et technique actuelle et sur leurs besoins futurs, et en rende compte à la prochaine session de l'Assemblée générale.

REUNIONS CONTINENTALES

Réunion continentale africaine

Cette réunion est présidée par M. Akele (Bénin).

Télécommunications

Le représentant du Secrétariat général rappelle qu'après l'installation de l'AMSS au Secrétariat général, il s'agit maintenant d'équiper l'Organisation d'un système de télécommunications moderne, sûr, fiable et rapide. Sur intervention du délégué du Maroc, il est précisé que le plan d'équipement envisagé suppose la suppression de l'utilisation du morse à assez brève échéance. Pour le reste, il convient d'étudier, cas par cas, le système le mieux adapté à chaque pays. Pour la grande majorité des pays africains, la qualité des télécommunications existantes permettra le passage à des maté-

riels modernes sans problèmes particuliers.

Le délégué de la Côte d'Ivoire souligne que le problème majeur de certains pays est celui du financement de ces nouveaux matériels. A ce sujet, est rappelée la subvention obtenue des Nations unies pour la création d'un réseau moderne de télécommunications aux Caraïbes. Il semble qu'il faille s'acheminer vers une demande de subvention similaire.

Compte tenu de l'élaboration prochaine par le Secrétariat général d'une étude sur les matériels de télécommunication qui précisera les spécifications et les coûts de ces nouveaux systèmes, les délégués conviennent de la création d'un comité *ad hoc* qui aura pour mission d'examiner les problèmes d'intégration au réseau pour les pays non encore reliés. Ce comité se compose des deux pays des stations régionales

(la Côte d'Ivoire et le Kenya), ainsi que du Cameroun, de la Guinée, de la Gambie et du Ghana. Il se réunira juste avant la prochaine conférence régionale (le pays qui accueillera cette conférence fera également partie du comité).

Deux délégués de la Belgique





Une partie de la délégation du Portugal

Activités régionales et coopération journalière

La conférence régionale prévue en 1987 n'a pu être organisée, faute de pays hôte.

Plusieurs exemples de coopération régionale sont évoqués. Ainsi, une réunion informelle sur la criminalité, qui s'est tenue à Lomé (Togo) et qui a réuni pas moins de seize B.C.N. anglophones et francophones. Egalement, une conférence sur le trafic des drogues a été organisée en 1986 en Côte d'Ivoire avec l'appui de la Drug Enforcement Administration des Etats-Unis.

L'Egypte est remerciée chaleureusement, par les délégués de plusieurs pays et par le président de la réunion, pour les cycles de formation qu'elle organise et dont ont bénéficié de nombreux policiers africains.

Les délégués s'accordent pour reconnaître que la coopération journalière se déroule dans de bonnes conditions, spécialement entre pays voisins, même si des problèmes d'extradition surgissent de temps à autre.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

L'ensemble des B.C.N. africains acceptent avec plaisir l'invitation des autorités tunisiennes, transmise par leur délégation, d'accueillir la pro-

chaine conférence régionale africaine, à Tunis, au cours de la première semaine de mai 1988.

Réunion continentale américaine

Cette réunion est présidée par M. Madriñan (Panama).

Activités régionales

Le secrétaire général expose la situation du futur bureau régional de Buenos Aires (Argentine). Les négociations qu'il a menées avec les autorités argentines arrivent à leur terme, et le texte définitif de l'accord de siège entre l'Argentine et l'Organisation pourra être soumis au vote des délégués lors de la prochaine assemblée générale.

Mais l'Argentine proposant de prendre en charge le financement des installations, le bureau pourrait fonctionner dès 1988. Demeurent cependant le problème de la nationalité du chef de bureau et la prise en charge du financement de ce poste.

Après discussion, les délégués américains s'accordent sur la proposition du secrétaire général de faire démarrer le bureau avec, à sa tête, un fonctionnaire argentin, à titre provisoire, le temps pour le secrétaire général de demander aux pays de la région des propositions de candidatures assorties de l'engagement à supporter les charges correspondantes, d'examiner les

réponses et de nommer le chef de bureau.

Télécommunications

Le représentant du Secrétariat général indique que les Caraïbes seront une zone pilote pour l'installation d'un réseau régional autocommuté, financé par les Nations unies. Jusqu'ici, douze pays se sont engagés à s'intégrer à ce réseau, et, à ce stade, le montant de la subvention des Nations unies est suffisant pour couvrir la dépense. Si d'autres pays manifestaient à leur tour leur volonté de raccordement à ce système, ils devraient le faire rapidement, car une rallonge devra alors être sollicitée auprès des Nations unies.

Le réseau est conçu autour d'un mini-AMSS fonctionnant en système X 400 avec le Secrétariat général, auquel les B.C.N. de la région seront raccordés par micro-ordinateur avec adaptateur télétext. Un test du matériel sera fait dans deux îles de la région.

Les délégués de Sainte-Lucie, de la Barbade et de Belize indiquent que leurs gouvernements ont l'intention d'adhérer au nouveau système.

Coopération journalière

Plusieurs délégations de petits pays, notamment des Caraïbes, évoquent la nécessité d'une coopération policière plus rapide et plus féconde, seule condition pour ces petits pays de pallier la modestie des moyens d'investigation dont ils disposent face, notamment, aux possibilités énormes des trafiquants de drogues.

La délégation de l'Argentine annonce la tenue, en juin 1988, à Buenos Aires, de la 2^e réunion régionale des chefs des services nationaux de répression du trafic des stupéfiants.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

La délégation des Etats-Unis propose sa candidature pour la tenue de la prochaine conférence régionale américaine qui aura lieu en 1989, sous réserve d'obtenir l'autorisation du Congrès des Etats-Unis.

Réunion continentale asiatique

La réunion est présidée par M. Zhu En Tao (Chine).

Télécommunications

Le représentant du Secrétariat général, dans son exposé sur la modernisation nécessaire des télécommunications, indique que pour des raisons budgétaires l'ensemble du réseau ne pourra être entièrement modernisé avant cinq ans.

Le délégué du Japon rapporte que le réseau de l'Asie du Sud-Est compte actuellement onze pays. La station régionale de Tokyo, dont l'activité a considérablement augmenté, s'est équipée d'un radiotélétype permettant des communications à 100 bauds. La station de Singapour s'est équipée d'une unité de fac-similé.

Activités régionales

Le président de la réunion présente le compte rendu du groupe de travail sur la régionalisation. Le bureau de liaison de Bangkok et la station régionale de télécommunications à Tokyo doivent être maintenus. Une conférence des pays du Pacifique Sud qui s'est tenue en Australie récemment a décidé que le réseau de télécommunications de cette sous-région devrait être opérationnel dans deux ans.

Le représentant du Secrétariat général fait part des difficultés rencontrées au niveau d'une définition globale du concept de régionalisation en Asie, alors qu'il existe une certaine unité à l'intérieur du monde arabe, ainsi que dans le Pacifique Sud, où une conférence des chefs de police se réunit régulièrement.

Coopération journalière

Plusieurs délégations, notamment celles de Sri Lanka et des Emirats arabes unis font part de leur souci de rencontrer une coopération plus rapide. Le délégué de l'Indonésie suggère la possibilité d'améliorer la coo-

pération par l'envoi d'officiers de liaison ainsi que par l'organisation de visites et d'échanges de fonctionnaires.

Il est suggéré aux délégations d'organiser des réunions de B.C.N. ayant des intérêts communs pour traiter d'affaires spécifiques ou de certaines formes particulières de criminalité.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

Le représentant du Secrétariat général rappelle qu'il a été décidé que la 10^e conférence régionale asiatique serait organisée en 1989. La Chine est susceptible d'accueillir cette réunion.

Réunion continentale européenne

La réunion est présidée par M. Babovic (Yougoslavie), qui souhaite la bienvenue au délégué de l'Andorre dans la famille européenne d'Interpol.

Télécommunications

Le représentant du Secrétariat général, sur l'intervention d'un délégué, évoque la sécurité des télécommunications de l'Organisation en annonçant la mise au point d'une faculté cryptographique sur l'AMSS ; les pays européens dotés d'un équipement Thrane & Thrane avec modem cryptographi-

que vont pouvoir envoyer des messages chiffrés dans quelques jours.

Activités régionales

Le délégué du Royaume-Uni, président du Comité technique sur la coopération en Europe, rend compte des activités du comité, qui s'est consacré notamment à l'amélioration des méthodes de travail actuelles et aux questions soulevées par l'introduction de méthodes et de matériels nouveaux.

Il attire l'attention des participants sur le problème des contacts directs entre policiers de pays différents à propos d'une affaire dont deux ou plusieurs B.C.N. sont saisis. Le danger existe en effet que des décisions soient prises au cours de ces contacts directs sans même que les B.C.N. concernés en soient informés.

La question de la durée de validité des résolutions de l'Assemblée générale est l'occasion d'un échange de réflexions. Le représentant du Secrétariat général conclut que toutes les résolutions de l'Assemblée générale continuent d'être en vigueur tant qu'elles n'ont pas été annulées ou modifiées par une autre résolution de l'Assemblée générale. Toutefois, certaines résolutions peuvent ne plus nécessiter des mesures d'application.

Vue partielle des observateurs à l'Assemblée générale.



Officiers de liaison et/ou de contact

Une circulaire du Secrétariat général diffusée en été 1987 invitait les B.C.N. européens à désigner, au sein de leur B.C.N., des officiers de liaison ou de contact qui auraient pour tâche de faciliter la coopération quotidienne. Plusieurs B.C.N. ont d'ores et déjà

fait connaître le nom des fonctionnaires désignés.

Les délégués discutent des tâches spécifiques de ces officiers et concluent à la nécessité d'appliquer ce système dès maintenant et d'en évaluer les résultats lors de la prochaine conférence régionale.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

La prochaine conférence régionale aura probablement lieu au printemps 1988. Aucun pays n'ayant pour l'heure proposé de l'organiser sur son territoire, elle pourrait avoir lieu au Secrétariat général à Saint-Cloud.

PROGRAMME DE TRAVAIL 1987-1988

L'Assemblée générale adopte le projet de programme de travail, qui se présente comme suit :

I - Administration générale

- Réorganisation et modernisation du Secrétariat général.
- Transfert du siège (opération « Nouveau bâtiment »).
- Mise en application du Statut et du Règlement du personnel.
- Cycle de formation des fonctionnaires des B.C.N. (langues française et espagnole) - Saint-Cloud.
- Réunion des conseillers financiers :
 - publication des procédures administratives et de contrôle interne,
 - publication du plan comptable et de son utilisation,
 - publication des procédures d'établissement des budgets,
 - étude sur le paiement des contributions.

II - Police

- 7^e conférence pour les Caraïbes et l'Amérique centrale.
- 17^e conférence régionale européenne.
- 10^e conférence régionale africaine.
- Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes.
- Groupe de travail asiatique sur la régionalisation.
- Réunions du Comité technique sur la coopération en Europe.

- Groupe de travail africain sur la régionalisation.
- Groupe de travail sur les documents administratifs frauduleux.
- Elaboration d'un formulaire concernant les armes et les explosifs découverts ou saisis.

Colloques, groupes ou réunions de travail :

- 6^e colloque sur les fraudes internationales.
- Terrorisme international.
- Vols de véhicules et de leur cargaison.
- Traite des êtres humains.
- Piraterie maritime.
- Crime organisé.
- Faux monnayage en Europe.
- Coopération police-établissements bancaires.
- 14^e réunion des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des drogues en Europe.
- 4^e réunion des chefs nationaux des pays du Golfe spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des drogues.
- 2^e réunion des chefs de services nationaux du continent américain spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des drogues.

III - Affaires juridiques et de formation

- Règlement sur la coopération entre B.C.N.
- Négociations de l'accord entre l'Argentine et l'O.I.P.C.-Interpol au sujet de la création d'un bureau sous-régional à Buenos Aires.
- Application de l'accord de siège pour le bureau de Bangkok et application de l'échange de lettres accompagnant l'accord.
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol.
- Statut et Règlement général de l'O.I.P.C.-Interpol.
- Colloque des directeurs d'écoles de police.
- Colloque sur l'identification des personnes et des traces.
- Echanges d'informations sur les recherches en matière de police scientifique.

IV - Affaires techniques

- Définition d'une politique générale en matière de télécommunications (activité du Comité permanent sur la technologie de l'information).
- Modernisation du réseau de télécommunications de l'Organisation et adaptation aux standards X 25 -X 400.
- Etude de la future station centrale du nouveau siège.
- Mise en œuvre du projet de réseau Caraïbes-Amérique centrale.
- Groupe de travail sur les télécommunications en Afrique.
- Etude sur les moyens techniques et financiers des B.C.N.

ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE

Le mandat de vice-président de M. El Menady (Egypte) venant à expiration, M. Akele (Bénin) est élu vice-président de l'Organisation au titre de l'Afrique.

Le mandat de vice-président de M. Sarasin (Thaïlande) venant à expiration, M. Zhu En Tao (Chine) est élu vice-président de l'Organisation au titre de l'Asie.

Pour combler la vacance créée par cette désignation,

M. Kanemoto (Japon) est élu pour un an comme délégué au Comité exécutif.

En remplacement de M. Youssif (Soudan), démissionnaire,

M. Seudié (Cameroun) est élu pour un an comme délégué au Comité exécutif.

MM. Annesley (Royaume-Uni), Barbot (France), Inkster (Canada), et Kahin (Soudan), sont élus comme délégués auprès du Comité exécutif pour trois ans.

Le président de l'Organisation transmet à l'Assemblée générale l'invitation des autorités thaïlandaises à tenir la 57^e session de l'Assemblée générale à Bangkok. Cette proposition est acceptée par acclamation des délégués présents.



M. Akele (Bénin), élu vice-président.



M. Zhu En Tao (Chine), élu vice-président.



M. Annesley (Royaume-Uni), élu au Comité exécutif.



M. Barbot (France), élu au Comité exécutif.



M. Inkster (Canada), élu au Comité exécutif.



M. Kahin (Soudan), élu au Comité exécutif.



M. Kanemoto (Japon), élu au Comité exécutif.



M. Seudie (Cameroun), élu au Comité exécutif.

Autour de la Conférence

par Miguel Chamorro
Secrétariat général
de l'O.I.P.C.-Interpol



Echange de cadeaux entre M. Médicin, Maire de Nice, et M. Simpson, lors de la réception offerte par la municipalité de Nice, à la mairie.

Nice, reine de la Riviera, capitale de la Côte d'Azur, a aussi été pendant la semaine du 23 au 27 novembre 1987 la capitale de la police mondiale. En effet, 117 délégations des polices de tous les continents et les représentants de 8 organismes observateurs, au total quelque 400 personnes de toutes races et nationalités, s'étaient donné rendez-vous dans cette ville.

Pour mieux comprendre les Niçois, retraçons un peu leur histoire : La ville a été fondée en l'an 350 av. J.C. par les Massaliotes, peuple d'origine grecque auquel elle doit son nom (Nice, du grec Nikê, « victoire »).

La ville a connu la domination romaine, puis les ravages des invasions barbares et sarrasines. Les comtes de Provence entreprirent de la restaurer, après quoi elle passa à la maison de

Autour de la Conférence

Savoie. En 1860, la population vota par plébiscite le rattachement de Nice à la France. Le 12 septembre 1860, le maire remit solennellement les clés de la ville à Napoléon III et à l'impératrice Eugénie.

Aujourd'hui encore, Nice conserve des vestiges de son passé romain avec le quartier résidentiel de Cimiez ou le donjon du château de la tour Bellanda (grec, romain et médiéval), d'où l'on peut contempler à plaisir la ville entière. La promenade des Anglais, qui longe la Baie des Anges sur 7 kilomètres, est un régal pour la vue. Notre dernier coup d'œil fut pour la place Massena, ses jardins et ses fontaines, qui nous transportèrent comme par enchantement à la Belle Epoque.

Quelques délégués dans les salons de la préfecture des Alpes maritimes, lors de la réception offerte par M. Pasqua.

Notre promenade dans Nice se terminant, nous sommes revenus à la réalité et nous avons rejoint l'Acropolis, le Palais des Congrès, où les travaux commencèrent le lundi 23.

Cette année, comme aucun pays n'avait invité l'Assemblée générale, le Secrétariat général a dû s'occuper plus directement des questions d'organisation et redoubler d'efforts pour combler cette lacune.

Comme le secrétaire général l'avait annoncé lors des réunions préparatoires, il fallait essayer cette année de réduire les frais et les indemnités de déplacements, sans compromettre pour autant la bonne marche de l'assemblée. Seul un petit groupe de participants du Secrétariat général s'est donc déplacé à Nice.

Ce groupe n'était que la pointe de l'iceberg. En effet, la majeure partie



Autour de la Conférence

de l'équipe de production de documents, et la totalité de l'équipe de traduction travaillèrent à Saint-Cloud, recevant et retournant le travail grâce aux nouveaux équipements de téléfax. Ce fut l'occasion de démontrer l'efficacité des équipements modernes et coûteux acquis par l'Organisation dans le cadre de sa réorganisation.

La présence de M. Pasqua, ministre français de l'Intérieur, lors de la séance inaugurale, ainsi que la réception qu'il a donnée dans les salons de la préfecture de Nice, témoignaient, comme le président Simpson l'a d'ailleurs rappelé dans son discours, tout l'intérêt que le pays du siège porte à la coopération internationale dans la lutte contre le crime.

Malgré l'absence de pays hôte, les réceptions n'ont pas manqué, puisque à celle que nous venons d'évoquer ont succédé deux autres réceptions offertes

aux délégués : l'une organisée par le maire et le conseil municipal de Nice, la seconde par le président et le secrétaire général de l'O.I.P.C.-Interpol.

Les occasions de contacts informels entre membres des différentes délégations furent également nombreuses. Ainsi, on voyait fréquemment des groupes de délégués parlant la même langue se retrouver en dehors des sessions de travail, pendant la pause-café ou à l'heure du déjeuner, pour aller déguster ensemble les magnifiques poissons de la région dans les restaurants de la vieille ville.

L'admission de l'Andorre, d'Aruba, de Belize et de Saint-Kitts and Nevis nous a permis d'en apprendre un peu plus sur ces pays, sur leur histoire, leur géographie, leurs particularités, et surtout de faire la connaissance des policiers qui les représentaient. Sous le dénominateur commun de la coopération internationale dans la lutte contre le crime, ces pays ont voulu agrandir notre organisation, qui compte désormais 146 pays membres.

Avant de quitter Nice et ses habitants, parmi lesquels nous avons reçu un accueil chaleureux, il nous reste à témoigner notre reconnaissance aux autorités de la ville et, en particulier, à nos collègues français qui ont veillé à notre sécurité pendant cette 56^e session de l'Assemblée générale.

A l'Acropolis, lors de la réception donnée par l'Organisation.



Photos : Service de l'information et des relations publiques du ministère de l'Intérieur et S.R.P.J. Nice, sauf pages 9, 23, 33, 35, 36, 38 : Agence Khroma, Nice.

Liste des Etats membres et des observateurs ayant participé à l'Assemblée générale



Etats

Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Andorre, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie Saoudite, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahrein, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bermudes*, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burundi, Cameroun, Canada, Cayman Islands*, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hong Kong*, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malasie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Porto Rico**, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Surinam, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
** Sous-bureau central national des Etats-Unis d'Amérique.

Observateurs

Commonwealth Secretariat
Conseil des ministres de l'Intérieur arabes
Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Organisation des Nations Unies

International Air Transport Association
International Association of Airport and Seaport Police
International Association of Chiefs of Police
International Banking Security Association